LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

PRESBYTÈRE-ST. ANDREW'S

ET

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE

L'ÉGLISE-ANGLICANE-ST. ANDREW'S

Plan directeur

Parcs Canada est responsable, au nom du gouvernement et des Canadiens, des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux historiques, des aires marines nationales de conservation, des rivières du patrimoine, des gares ferroviaires patrimoniales, des lieux de sépulture des premiers ministres et des édifices fédéraux du patrimoine.

La raison d'être des parcs nationaux, de même que des aires marines nationales de conservation, consiste à représenter des environnements terrestres et marins clairement définis. Les lieux historiques nationaux, dont les canaux historiques, servent à la commémoration d'aspects particuliers de l'histoire du Canada. Ensemble, ces lieux spéciaux forment trois réseaux nationaux, chacun revêtant une importance unique pour l'environnement et la culture du Canada.

Pour que les parcs nationaux continuent à protéger des secteurs naturels du Canada, il faut que leur intégrité écologique demeure intacte, ce qui signifie que la structure, les fonctions et les processus des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle du parc sont susceptibles de durer. Pour que les lieux historiques nationaux puissent continuer à préserver l'héritage culturel du Canada, il faut protéger leur intégrité commémorative, c'est-à-dire que le lieu doit être sain et complet, ne pas être menacé, et être géré de façon à ce qu'il demeure dans cet état. Enfin, pour que les aires marines nationales de conservation continuent à protéger des environnements marins, les objectifs de conservation doivent continuer d'être en harmonie avec l'utilisation durable sur le plan écologique.

Parcs Canada est responsable de maintenir l'intégrité des ressources confiées à ses soins et de gérer l'utilisation que les visiteurs font de ces endroits spéciaux. L'Agence est aussi responsable d'éveiller un sens de responsabilité partagée chez tous les Canadiens concernant l'avenir des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux historiques et des aires marines nationales de conservation du pays.

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada.

Parcs Canada. Centre de services de l'ouest canadien
Lieu historique national du Canada du Presbytère-St. Andrew's et Lieu historique national du Canada de l'Église-anglicane-St. Andrew's, plan directeur
Publ. aussi en anglais sous le titre : St. Andrew's Rectory National
Historic Site of Canada and St. Andrew's Anglican Church National Historic Site of Canada
management plan.
ISBN 0-662-85538-8
No de cat. R64-239/2001F

1. Lieu historique national du presbytère-St. Andrew's (Man.) -- Gestion.
2. Lieu historique national de l'Église-anglicane-St. Andrew's (Man.) -- Gestion.
3. Lieux historiques -- Manitoba -- Gestion.
4. Lieux historiques -- Canada -- Gestion.
I. Titre.

FC3364.P37 2002 971.27'4 C2002-980147-8 F1064.S72P37 2002

© Sa Majesté la Reine aux droits du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2003.
Photos de la couverture : Parcs Canada.
This publication is available in English.

104-00811/

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

PRESBYTÈRE-ST. ANDREW'S

ET

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE

L'ÉGLISE-ANGLICANE– ST. ANDREW'S

Plan directeur

« Je me fixai sur la rive, à l'endroit des rapides, et travaillai sans relâche pour me bâtir une maison; puis, je réunis les gens pour leur faire mon prêche. »

Pasteur William Cockran, 1830

Mars 2003

Avant-propos

Les parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada représentent l'âme de notre pays. Ils constituent le coeur de ce que nous sommes. Ces endroits magiques et merveilleux sont indissociables de notre patrimoine. Chaque parc et chaque lieu raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et constituent un lien entre tous les Canadiens.

Ce que nous chérissons parce que faisant partie de notre identité nationale doit aussi faire partie de notre responsabilité nationale. La préservation et la protection du patrimoine culturel et naturel unique du Canada incombent à tous les habitants de ce pays. Ensemble, nous nous efforçons de garder intacts nos parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation pour le bien des générations d'aujourd'hui et de demain. À cette fin, nous devons prendre des mesures concrètes reposant sur des principes solides.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur mixte du lieu historique national du Canada du Presbytère-St. Andrew's et du lieu historique national du Canada de l'Église-anglicane-St. Andrew's. Le presbytère administré par Parcs Canada a conservé sa vocation première puisque le pasteur y habite encore. L'église en usage depuis plus de cent cinquante ans appartient à la paroisse de St. Andrew's. Les paroissiens ont accepté d'emblée d'agir en qualité de gardiens de ce témoin important de l'histoire du Canada.

Que l'on me permette ici d'exprimer toute mon appréciation aux nombreux Canadiens clairvoyants qui ont contribué à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier les paroissiens de St. Andrew's, l'équipe très dévouée de Parcs Canada, les particuliers et les organisations locales dont la bonne volonté, le travail soutenu, l'esprit de collaboration et l'extraordinaire sens de gérance de l'environnement sont garants d'un avenir prometteur.

Dans cet esprit de partenariat et de responsabilité, il me fait plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada du Presbytère-St. Andrew's et du lieu historique national du Canada de l'Église-anglicane-St. Andrew's.

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Énoncé de recommandation

Plan directeur du
lieu historique national du Canada du
Presbytère-St. Andrew's
et du
lieu historique national du Canada de
l'Église-anglicane-St. Andrew's

Recommandé pour approbation par :

Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada

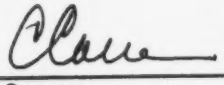

Christina Cameron
Directrice générale, Lieux historiques nationaux
Parcs Canada

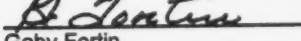

Gaby Fortin
Directeur général, Ouest et Nord du Canada
Parcs Canada

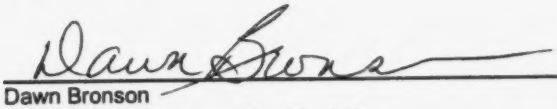

Dawn Bronson
Directeur d'unité de gestion, Manitoba
Parcs Canada

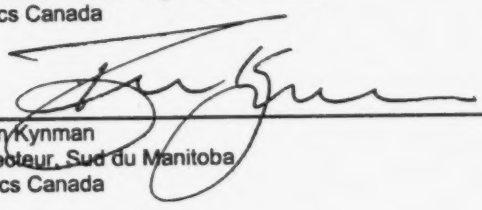

Tom Kynman
Directeur, Sud du Manitoba
Parcs Canada

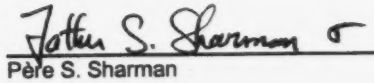

Père S. Sharman
Curé de la paroisse
La paroisse St. Andrew

Sommaire exécutif

Le présent plan directeur donne une orientation stratégique à deux lieux historiques nationaux du Canada (LHNC) : le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's. Le LHNC du Presbytère-St. Andrew's appartient à Parcs Canada et a été déclaré lieu historique national en 1962. Situé sur les rives de la rivière Rouge à 25 km au nord de Winnipeg, le lieu commémore un type d'architecture courant à la rivière Rouge au milieu du XIX^{e} siècle, dont il est un bon exemple. Il continue à servir de résidence au prêtre de la paroisse, une fonction qui contribue considérablement à l'intégrité du lieu.

Le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's appartient à la paroisse de St. Andrew et a été désigné lieu historique national en 1970. Situé à côté du presbytère, le lieu est commémoré en tant que plus ancienne église de pierre encore debout dans l'Ouest du Canada, en tant que plus ancien exemple connu d'édifice de style néo-gothique dans l'Ouest du Canada et enfin, en tant que centre d'activité missionnaire sur la Terre de Rupert. Un accord de contribution, conclu entre Parcs Canada et la paroisse (1991), constitue un document de base important pour la gestion du lieu comme LHNC. On a terminé les travaux de conservation prescrits, mais la gestion de l'église en tant que LHNC se fait toujours conformément aux principes et aux attentes en matière de protection. L'église continue d'être un lieu de culte actif de l'Église anglicane et demeure un important point de repère local pour la collectivité.

Bien que l'église appartienne à la paroisse, Parcs Canada et la paroisse ont collaboré pour produire un plan directeur unique au presbytère et à l'église, et ce, afin de consolider encore les solides liens historiques, administratifs et physiques qui les unissent. Par contre, la paroisse est responsable de la mise en œuvre des mesures décrites dans le plan qui concernent l'église, tandis que Parcs Canada se chargent de celles qui touchent au presbytère.

Le présent plan directeur insiste tout particulièrement sur trois points :

- veiller à ce que les objectifs visant l'intégrité commémorative, décrits dans les nouveaux énoncés d'intégrité commémorative des lieux, soient incorporés à la gestion des lieux;

- veiller à ce que l'orientation de gestion des lieux soit conforme aux principes et aux pratiques décrits dans la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada, approuvée par le ministre du Patrimoine canadien en 1994;

- incorporer les orientations prévues dans l'accord de contribution de 1991, qui continuent de guider bon nombre des aspects de la protection et de la mise en valeur de l'église.

Le plan directeur révisé contribuera à garantir que les activités réalisées et les décisions prises au LHNC du Presbytère-St. Andrew's et au LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's reposent sur des lignes directrices claires et mesurables en matière de protection, de mise en valeur et d'utilisation des lieux comme lieux d'importance nationale, tout en offrant une expérience de qualité au visiteur. Entre autres, le plan offre une orientation stratégique concernant les bâtiments mêmes du presbytère et de l'église et du terrain adjacent à chacun, concernant la prestation des messages à caractère patrimonial, concernant la revitalisation des services offerts

aux visiteurs et enfin, concernant la coopération continue entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew.

Table des matières

Avant-propos i
Énoncé de recommandation ii
Sommaire exécutif iii

1. Introduction 1
1.1 Collaboration entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew 3
1.2 But visé par le plan directeur 3
1.3 Consultation publique 4
1.4 État de la planification et de la gestion des lieux historiques nationaux du Presbytère-St. Andrew's et de l'Église-anglicane-St. Andrew's 5

2. Rôle des lieux historiques nationaux 8
2.1 Définition et objet de l'intégrité commémorative 8
2.2 Commémoration du presbytère St. Andrew's et de l'église St. Andrew's 10

3. Contexte 12
3.1 Aperçu des lieux et de leur histoire 12
3.2 Ressources culturelles 15
3.3 Administration 16
3.4 Activités courantes 16
3.5 Fréquentation 17
3.6 Région de St. Andrews 17

4. Une vision pour le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane- St. Andrew's 19

5. Protection des ressources patrimoniales 21

6. Mise en valeur et utilisation par la clientèle 26
6.1 Messages soulignant l'importance nationale 28
6.2 Résultats d'apprentissage 30
6.3 Marchés cibles 31
6.4 Mise en valeur du LHNC du Presbytère-St. Andrew's et du LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's 36
6.5 Services à la clientèle et installations 39

7. Administration et exploitation 42

8. Partenariats et participation du public 44

9. Mise en œuvre 46

Annexes

Annexe 1 – Évaluation environnementale 50

Annexe 2 – État de la planification et de la gestion 53

Annexe 3 – État des recommandations formulées dans le plan directeur de 1983 55

Annexe 4 – Sommaire et état des ressources culturelles 58

Annexe 5 – Lignes directrices pour le plan de réaménagement 60

Cartes

Carte 1. Cadre régional du LHNC du Presbytère-St. Andrew's et du LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's 2

Carte 2. LHNC du Presbytère-St. Andrew's et LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's 7

1. Introduction

Le lieu historique national du Canada (LHNC) du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's se trouvent à 25 km au nord de Winnipeg le long du pittoresque chemin River. La propriété du presbytère consiste en deux parcelles de terre qui font au total 3,82 hectares (carte 1). Le lieu appartient à Parcs Canada qui en assure la gestion. La propriété de l'église se divise aussi en deux parcelles de terre situées directement au nord du presbytère, et contient l'église donc et un cimetière. Elle appartient à la paroisse de St. Andrew qui en assure l'exploitation. Le complexe est divisé par une route provinciale (carte 2).

Le gouvernement du Canada a acquis le presbytère St. Andrew's en 1976 dans le but d'y commémorer un style d'architecture de la rivière Rouge qui caractérisait bon nombre de bâtiments de la région au milieu du XIX^{e} siècle. L'église St. Andrew's a été pour sa part reconnue par le gouvernement du Canada, en coopération avec la paroisse, en 1974, année où l'on a placé une plaque commémorative sur le lieu. On y commémore la plus ancienne église en pierre encore debout et l'un des premiers bâtiments de style néo-gothique dans l'Ouest du Canada. L'exploitation de l'église en tant que lieu historique national est en grande partie orientée par un accord de contribution conclu en 1991 entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew.

La nouvelle législation de Parcs Canada exige que tous les lieux historiques nationaux administrés par l'organisme aient un plan directeur approuvé par le ministre du Patrimoine canadien et présenté au Parlement. Il s'agit du premier plan de ce type pour le presbytère St. Andrew's. Ce plan constituera également une stratégie importante pour la paroisse de St. Andrew, permettant à cette dernière d'atteindre ses objectifs en matière d'intégrité commémorative à l'église St. Andrew's.

Presbytère St. Andrew's , T. Krause, Parcs Canada

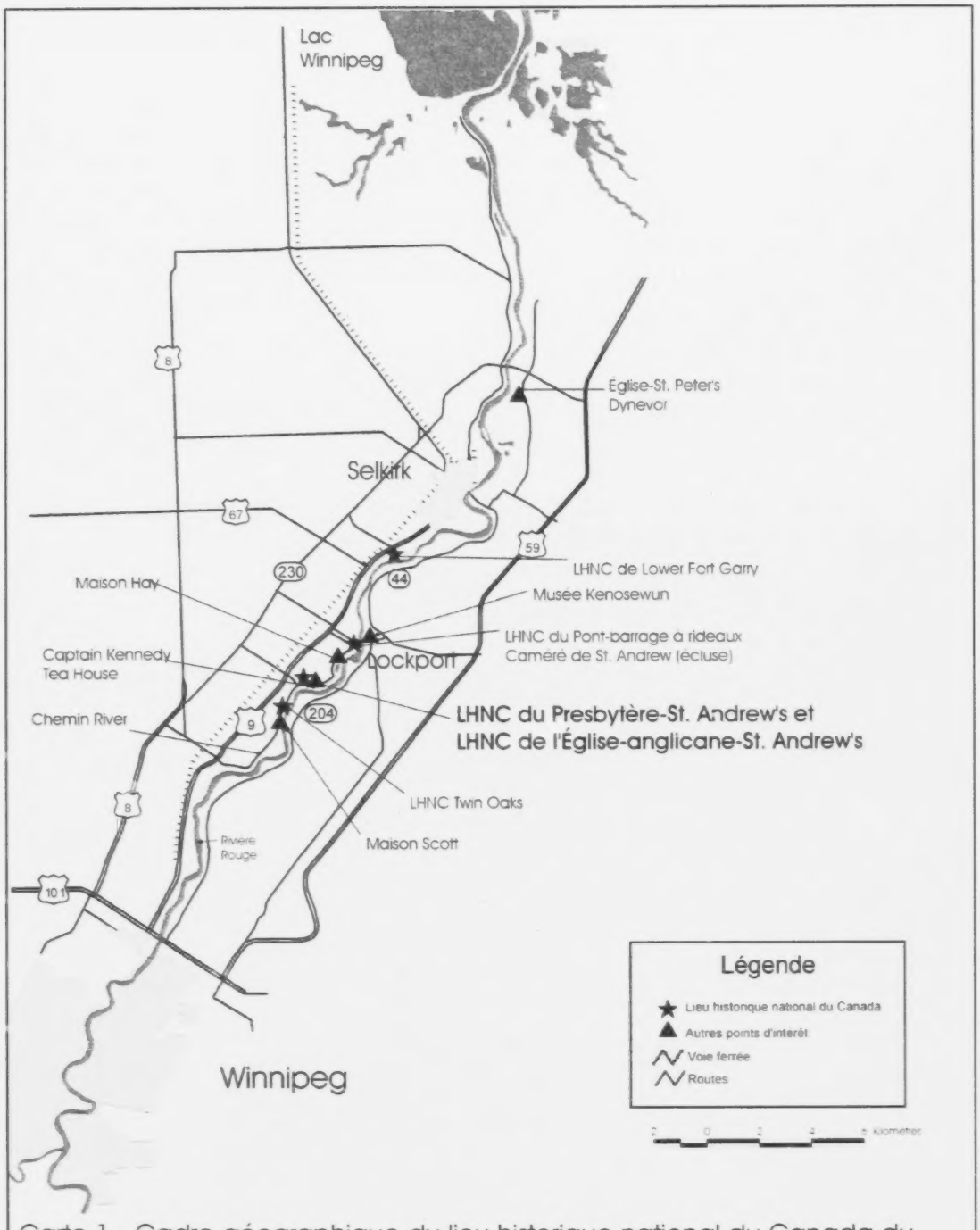

Carte 1 - Cadre géographique du lieu historique national du Canada du Presbytère-St. Andrew's et du lieu historique national du Canada (LHNC) de l'Église-anglicane-St. Andrew's

1.1 Collaboration entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew

Le presbytère St. Andrew's est la propriété de Parcs Canada, qui l'administre et en assure l'intégrité commémorative au moyen du plan directeur. L'église St. Andrew's appartient à la paroisse St. Andrew et est administrée par un conseil dynamique et actif qui en guide l'utilisation continue en tant que lieu de culte.

Bien qu'ils n'appartiennent pas à la même instance, ces deux lieux sont très liés sur le plan historique, tant par leur emplacement que par leur vocation. Au cours de la dernière décennie, ces deux lieux ont bénéficié d'une solide relation de travail fondée sur la collaboration entre les deux propriétaires pour la mise sur pied d'initiatives de conservation et de mise en valeur.

Forts de cette excellente relation, Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew ont entrepris la rédaction d'un plan directeur unique, fondé sur la collaboration, pour en faire un outil efficace grâce auquel les principes et pratiques de gestion des ressources culturelles continueront à guider l'intendance de ces deux lieux particuliers. Ce programme de planification commune procure d'autres avantages, notamment :

- poursuivre la tradition d'étroite collaboration entre les deux lieux;
- faire en sorte que la valeur historique de chaque lieu soit respectée;
- concevoir des programmes de mise en valeur du patrimoine plus efficaces;
- trouver des possibilités futures de rentabilisation et d'économie dans la gestion de ces deux lieux.

La mise en œuvre des mesures décrites dans le présent plan directeur et qui concernent l'église St. Andrew's sera sous la responsabilité de la paroisse de St. Andrew. La mise en œuvre des mesures décrites dans le présent plan directeur et qui concernent le presbytère St. Andrew's sera sous la responsabilité de Parcs Canada.

1.2 But visé par le plan directeur

Le plan directeur vise à préserver l'intégrité commémorative des lieux historiques, notamment par l'application de principes et de pratiques de gestion des ressources culturelles, et ce, en :

- offrant des lignes directrices pour l'exploitation du presbytère St. Andrew's et de l'église St. Andrew's et pour la prise de décision relatives à la protection, la mise en valeur et l'utilisation appropriée du patrimoine des lieux;
- décrivant les rôles de chacun des lieux au sein du réseau des lieux historiques nationaux du Canada.

Le programme de planification a été lancé en 1999, par un examen de l'évolution du plan existant (celui de 1983). L'un des objectifs majeurs du programme

consistait à évaluer les objectifs en matière de protection et de mise en valeur des lieux à la lumière de l'ouvrage intitulé *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada (1994), ainsi que des énoncés d'intégrité commémorative (EIC) rédigés récemment. Les répercussions de ces documents sont présentées au point 1.4 et en annexe 2.

Une fois approuvé par le ministre du Patrimoine canadien, le plan directeur remplacera l'actuel *Plan de gestion du complexe patrimonial St. Andrew's* (1983). Il continuera à donner une orientation pour la gestion des lieux tout au long des 10 à 15 prochaines années, de concert avec l'accord de contribution, les EIC et d'autres documents stratégiques. Conformément à la législation en vigueur, le plan sera réexaminé dans cinq ans.

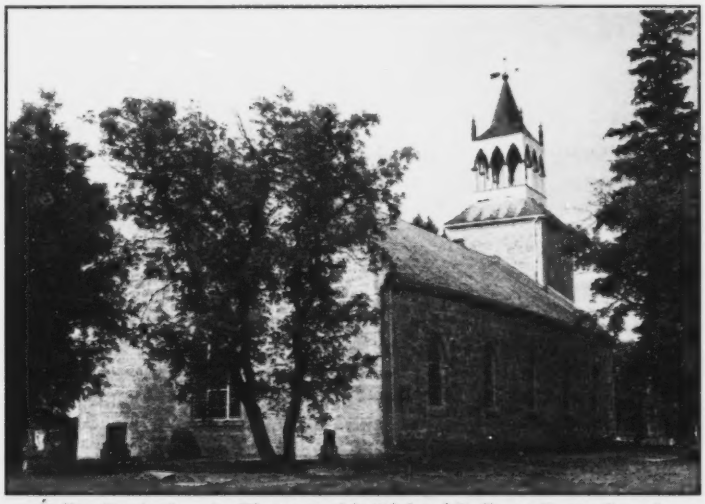

Église St. Andrew's, Photographie Richard Pullano, Parcs Canada

1.3 Consultation publique

La participation du public à l'élaboration des plans directeurs favorise les bonnes décisions et la compréhension, et permet aux Canadiens de la région comme à ceux de l'ensemble du pays, de contribuer au projet par leurs connaissances, leur expertise et leurs suggestions.

Pour faciliter la participation du public, on a mis à sa disposition, à l'église et aux bureaux de Parcs Canada à Winnipeg, une ébauche du plan. On a aussi distribué un bulletin résumant le plan préliminaire à tous ceux dont le nom figurait sur notre longue liste d'envoi. Enfin en décembre 2000, on a tenu une réunion d'information pour le public à l'église. Les commentaires recueillis au cours de cette période d'examen ont été soigneusement pris en compte dans l'élaboration du plan directeur.

1.4 État de la planification et de la gestion des LHNC du Presbytère-St. Andrew's et de l'Église-anglicane-St. Andrew's

Depuis la rédaction du plan directeur en vigueur, en 1983, on remarque une évolution dans un certain nombre de domaines liés à la gestion du lieu et dans l'établissement d'orientations pour les lieux. Ces modifications se répercutent directement sur l'élaboration du nouveau plan directeur. Elles sont présentées ci-dessous. L'annexe 2 énumère en détail les répercussions de ces changements sur le plan directeur.

- **Nouveaux énoncés d'intégrité comémorative (EIC) :** un énoncé pour chacun des lieux a été rédigé en 2000. On y redéfinit les valeurs patrimoniales et les conditions permettant d'atteindre l'intégrité commémorative.

- **Mise en œuvre du plan de 1983 :** la plupart des projets recommandés dans le plan de 1983 ont été terminés. L'annexe 3 présente une liste des recommandations du plan et indique où elles en sont.

- **Reconstruction du presbytère :** au début des années 80, le presbytère a été entièrement démoli jusqu'au sol, puis reconstruit, occasionnant une perte d'intégrité.

- **Accord de contribution :** Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew en ont signé un en 1991 en vertu du Programme national de partage des coûts. On a terminé les travaux de conservation prescrits, mais la gestion de l'église en tant que LHNC se fait toujours conformément aux principes et aux attentes en matière de protection. L'accord sert toujours de guide concernant les responsabilités dans l'exploitation de l'église en tant que lieu historique national, et concernant les objectifs visés.

- **Activités de préservation à l'église :** rendues possibles grâce à l'entente de contribution, elles comprennent la stabilisation de la toiture, la construction d'un vide sanitaire et la stabilisation des murs.

- ***Rapport sur l'état des parcs* (1997) :** signale la nécessité d'améliorer la compréhension des ressources archéologiques du presbytère.

- **Évaluation des effets cumulatifs (1998) :** réalisée par Parcs Canada, cette évaluation a permis de déterminer que plus de 50 % du terrain, des ressources archéologiques et de la structure du presbytère lui-même ont subi de grandes répercussions qui portent atteinte à l'intégrité du lieu.

- ***Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada (1994) :** ce document définit de nouvelles politiques de gestion des lieux historiques nationaux, mettant l'accent sur le concept d'intégrité commémorative et expliquant en détails les principes et démarches applicables à la gestion des ressources culturelles.

- **Étude de mise en marché de l'unité de gestion du Manitoba (1997) :** cette étude donne un aperçu des marchés visés par les lieux.

- ***Accord Canada-Manitoba sur la récréation et la conservation* (ARC) :** initiative visant à promouvoir le corridor de la rivière Rouge de 1985 à 1990. Dans le cadre de cet accord, on a réussi à préserver le capital de 14 sites patrimoniaux et naturels importants du XIX^{e} siècle le long de la rivière Rouge, au nord et au sud de Winnipeg.

Carte 2 - Lieu historique national du Canada du Presbytère-St. Andrew's et lieu historique national du Canada (LHNC) de l'Église-anglicane-St.Andrew's

N

Mètres 25 0 25 50

Photo 1991

----- Limites approximatives de la propriété

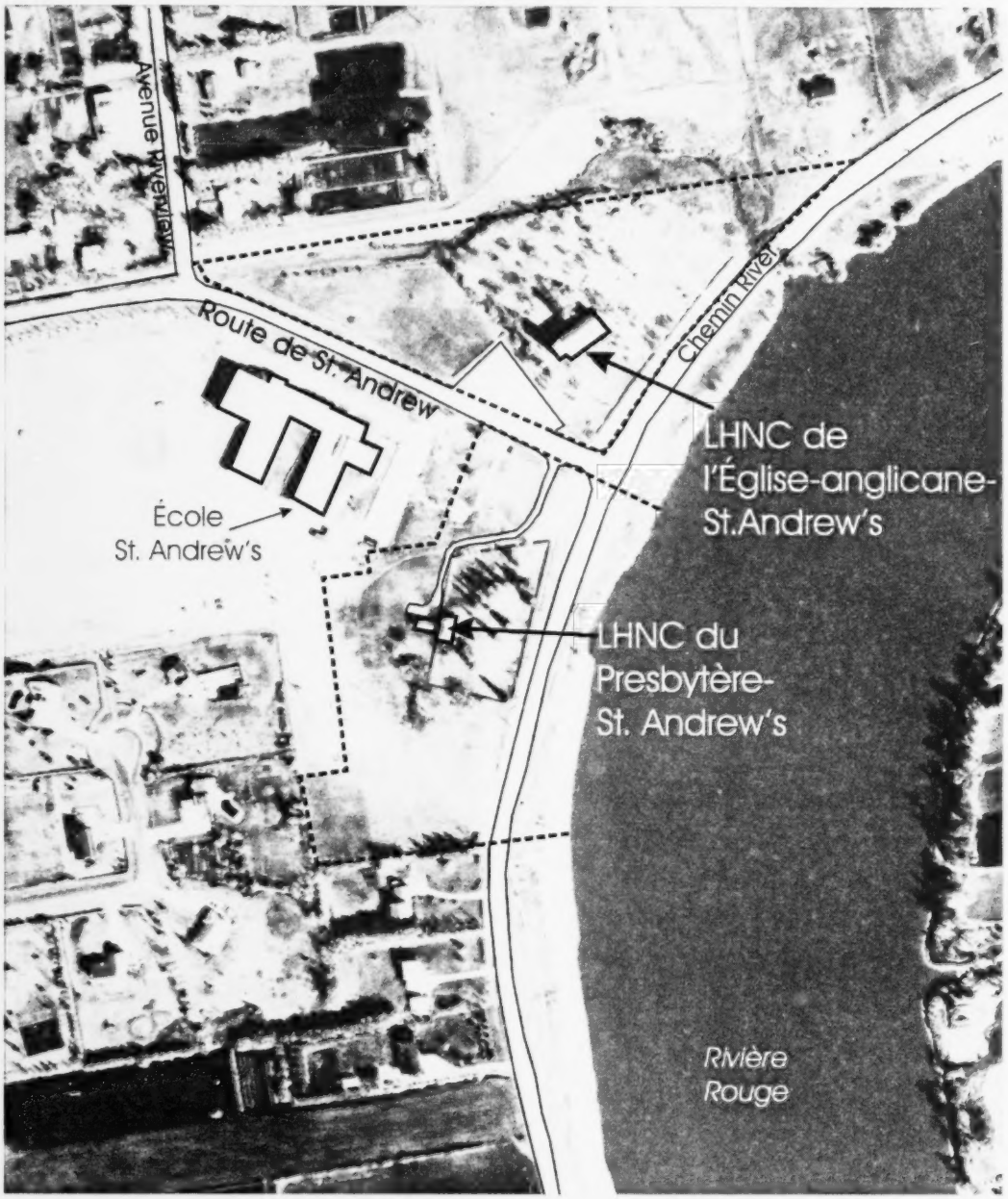

Carte 2 - Lieu historique national du Canada du Presbytère-St. Andrew's et lieu historique national du Canada (LHNC) de l'Église-anglicane-St.Andrew's

N

Metres 25 0 25 50

Photo 1991

----- Limites approximatives de la propriété

2. Rôle des lieux historiques nationaux

Les LHNC du Presbytère-St. Andrew's et de l'Église-anglicane-St. Andrew's font partie d'un réseau de plus de 860 lieux dans l'ensemble du Canada. Chacun de ces lieux a eu une incidence marquée sur l'histoire du Canada, ou encore, illustre un aspect important de l'histoire du pays. Ensemble, ils représentent des milliers d'années d'histoire humaine ainsi qu'un riche éventail de thèmes, qu'il s'agisse de la vie politique et économique, ou encore, de la vie intellectuelle, culturelle et sociale.

Nos lieux historiques nationaux constituent de puissants symboles de notre identité et, grâce à eux, l'histoire de la nation s'intègre à la vie présente. Comprendre notre histoire est essentiel pour comprendre l'identité et l'esprit canadiens. Puisqu'ils préservent des éléments tangibles de notre passé, nos lieux historiques nationaux font de notre histoire plus qu'un épisode passé, ils constituent une part vivante de notre présent qui aidera à forger l'avenir. Ces désignations sont faites par le ministre du Patrimoine canadien sur les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Au sein du réseau de lieux historiques nationaux, le LHNC du Presbytère-St. Andrew's constitue l'un des rares endroits où le public peut en apprendre sur les édifices et les styles architecturaux des débuts de la colonie de la rivière Rouge, ainsi que sur les gens, les valeurs et les croyances qui se reflètent dans la structure du presbytère. Le LHNC du Presbytère-St. Andrew's protège ces caractéristiques et éléments à perpétuité.

Le LHNC de l'Église-St. Andrew's constitue une occasion exceptionnelle pour les gens de découvrir la plus ancienne église en pierre toujours debout dans l'Ouest du Canada. La structure remarquable de l'église et son style architectural sont les symboles de l'influence de la *Missionary Society* sur la société de la rivière Rouge. Le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's protège ces caractéristiques et éléments à perpétuité.

2.1 Définition et objet de l'intégrité commémorative

L'objectif de Parcs Canada consiste à garantir l'intégrité commémorative des LHNC du Presbytère-St. Andrew's et de l'Église-anglicane-St. Andrew's. Pour ce faire, il faut protéger et mettre en valeur les lieux, pour le bénéfice, l'éducation et le plaisir des générations actuelles et futures, et ce, d'une manière qui respecte le legs important et irremplaçable que représentent ces lieux et les ressources qu'ils renferment.

Intégrité commémorative

Le concept d'intégrité commémorative décrit l'état ou la complétude d'un lieu historique national. Un lieu possède donc son intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou caractérisent son importance ne sont ni endommagées ni menacées, lorsque les motifs justifiant l'importance historique nationale du lieu sont bien communiqués à la population et lorsque les valeurs patrimoniales de l'endroit sont respectées par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures pouvant avoir une incidence sur le lieu historique national.

Garantir l'intégrité commémorative est fondamental à la gestion et à la responsabilité d'un lieu historique national.

L'intégrité commémorative constitue un cadre pour la gestion des lieux historiques nationaux et la production des rapports dont ils font l'objet. Le concept a d'abord été élaboré par Parcs Canada pour évaluer ses lieux historiques nationaux et en faire rapport dans le rapport intitulé *L'État des parcs* (1990). Depuis, le concept fait partie intégrante de la législation de Parcs Canada et fait figure d'objectif principal dans la gestion des lieux historiques nationaux relevant de son administration.

C'est d'après la visée commémorative du lieu que l'on détermine quelles sont les ressources d'importance nationale et pourquoi, et quels sont les messages à transmettre au public. Autrement dit, la visée commémorative indique pourquoi un lieu est d'importance nationale. Celle-ci est reconnue dans les recommandations de la CLMHC approuvées par le ministre responsable des lieux historiques nationaux du Canada.

Les énoncés d'intégrité commémorative (EIC) précisent les valeurs historiques et les ressources culturelles à prendre en considération et dont il faut tenir compte dans les décisions et mesures prises susceptibles d'avoir des répercussions sur l'intégrité des LHNC du Presbytère-St. Andrew's et de l'Église-anglicane-St. Andrew's. Une ressource culturelle est une œuvre humaine ou un endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, dont la valeur historique a été reconnue par une désignation municipale, provinciale ou fédérale, ou par des normes communautaires définissant ce qui a une signification culturelle ou spirituelle. Les ressources culturelles de niveau 1 sont celles qui donnent directement au lieu son importance historique nationale. Les ressources culturelles de niveau 2 sont toutes les autres. Les ressources culturelles sont régies par les principes et pratiques de la gestion des ressources culturelles décrits dans l'ouvrage intitulé *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada.

Les EIC reconnaissent aussi qu'il est capital de communiquer l'importance historique des lieux. La protection et la mise en œuvre sont fondamentales à la commémoration puisque sans protection, personne ne pourra profiter du lieu historique, et sans mise en valeur, personne ne comprendra pourquoi le lieu est important pour notre histoire et par conséquent, pour tous les Canadiens.

Gestion des ressources culturelles

La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* (GRC) de Parcs Canada fournit un cadre détaillé pour la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes les aires patrimoniales protégées gérées par Parcs Canada. L'élaboration du présent plan directeur s'est faite en fonction des principes de la *Politique sur la GRC*, et Parcs Canada et la paroisse s'y référeront chaque fois qu'ils envisageront l'adoption ou l'exécution d'une mesure au presbytère ou à l'église.

On ne peut garantir l'intégrité commémorative d'un lieu qu'à condition d'appliquer les principes et la pratique de la gestion des ressources culturelles.

2.2 Commémoration du presbytère St. Andrew's et de l'église St. Andrew's

Le presbytère St. Andrew's a été déclaré d'importance historique nationale sur le conseil de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) en 1962. Selon les recommandations de la Commission, l'intention de commémoration du presbytère St. Andrew's se lit comme suit :

Le presbytère St. Andrew's est d'importance architecturale nationale, car :

- ***c'est un bon exemple d'un type d'architecture du milieu du XIX^e^ siècle dans la région de la rivière Rouge.***

L'église St. Andrew's a été déclarée d'importance historique nationale sur le conseil de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1970. Selon les recommandations de la Commission, l'intention commémorative de l'église St. Andrew's se lit comme suit :

L'église St. Andrew's est d'importance architecturale nationale, car :

- ***il s'agit de la plus ancienne église de pierre encore debout dans l'Ouest du Canada;***
- ***c'est le premier exemple de style néo-gothique dans l'Ouest;***
- ***elle est devenue un centre d'activité missionnaire de la Terre de Rupert.***

Le presbytère et l'église sont évidemment fortement liés de par leur rôle au sein des lieux historiques nationaux du Canada.

Désignation provinciale

En 1990, sur une recommandation du Conseil manitobain du patrimoine, l'église St. Andrew's a été désignée lieu patrimonial provincial en vertu de la *Loi sur les richesses patrimoniales*. Cette désignation vise à protéger le caractère historique de l'édifice et de son environnement. Tout ajout ou modification à l'église ou au terrain nécessite un permis du ministère provincial de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté avant l'exécution des travaux.

3. Contexte

La présente section contient de l'information à l'appui du plan directeur, notamment un aperçu des lieux et de leur histoire, ainsi que de l'administration et de l'exploitation des lieux.

3.1 Aperçu des lieux et de leur histoire

Les deux lieux se trouvent à environ 25 km au nord de Winnipeg en bordure du pittoresque chemin River. La propriété où se trouve le presbytère consiste en deux parcelles de terre faisant 1,334 hectare du côté est du chemin River, et 2,486 hectares du côté ouest. Le lieu est sous la responsabilité de Parcs Canada, qui en assure la gestion. L'église St. Andrew's est située directement au nord du presbytère, sur une propriété, elle aussi, composée de deux lots, où se trouve également le cimetière. C'est la paroisse de St. Andrew qui possède et gère l'église. Une route provinciale divise le complexe.

L'église et le presbytère de pierre actuels ont été construits entre 1845 et 1854 par la *Anglican Church of England* (connue aujourd'hui ici comme l'Église anglicane du Canada). Ils ont été construits pour servir la communauté croissante, composée du personnel de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de Métis, qui se sont rendus dans la région de la rivière Rouge après la fusion de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest en 1821.

Depuis la fin de sa construction, l'église a servi de lieu de culte chrétien et d'orphelinat pour les sans-abri; on y a dispensé l'instruction religieuse à la communauté locale et les fondements de la religion chrétienne à la communauté anglophone, ainsi que l'instruction générale et l'enseignement des pratiques agricoles. L'église et le presbytère St. Andrew's sont les derniers témoins d'un complexe beaucoup plus vaste d'édifices et d'installations érigés sous la supervision de l'Archidiacre Cockran et de ses successeurs.

Le presbytère et l'église sont tous deux d'excellents exemples de l'architecture propre à la région de la rivière Rouge. En outre, l'église en pierre, la plus ancienne de l'Ouest du Canada, est toujours demeurée en activité depuis la fin de sa construction en 1849.

Presbytère

Le presbytère est une vaste structure de deux étages et demi, faite de calcaire local. L'édifice conserve sa vocation première, c'est-à-dire qu'il sert de résidence au pasteur de la paroisse de St. Andrew. Le centre d'accueil, au rez-de-chaussée, comporte un comptoir d'information et de réception avec personnel, plusieurs panneaux affichant tout un éventail de renseignements, un présentoir d'information touristique, une petite boutique et des toilettes.

L'architecture est l'une des principales raisons qui ont mené à la désignation du site comme lieu historique national. Le presbytère constitue un bel exemple du

style d'architecture en pierre que l'on retrouvait un peu partout dans la colonie de la rivière Rouge au XIX^{e} siècle. Bâti en 1854, en tenant compte des conditions, des matériaux et de la main-d'œuvre de la région, le style architectural du presbytère s'inspire du style de maison *Georgian Laird*, très répandu chez les propriétaires terriens écossais des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. De conception assymétrique, de taille modeste et au toit à quatre versants, ce style de maison a pris de la popularité auprès du clergé et des marchands, et avait la faveur de nombreux immigrants écossais installés à la rivière Rouge durant la première moitié du XIX^{e} siècle. Le presbytère a été construit en pierre calcaire locale sous la direction du Révérend William Cockram de la *Missionary Society* de l'Église anglicane. Il faisait jadis partie du complexe de bâtiments qui formaient la mission anglicane St. Andrew's.

Presbytère St. Andrews, H. L. Hime, 1858, Archives provinciales du Manitoba

Depuis le tournant du siècle, le presbytère a subi plusieurs modifications. En 1917, on a placé une cave sous le centre de l'édifice et installé un appareil de chauffage. En 1948, on a installé la plomberie et retiré la véranda ainsi que les cheminées d'origine. En 1965, le presbytère est devenue propriété privée et on l'a converti en musée; les pièces ont été réorganisées. Au cours des années 80, on a démonté et reconstruit l'édifice au complet. Résultat : l'édifice est considéré depuis comme une reconstruction plutôt que comme une restauration. Malgré ces modifications, l'édifice conserve beaucoup de son gros oeuvre historique et garde beaucoup de son caractère d'origine.

Église

L'église St. Andrew's est la plus ancienne église en pierre de l'Ouest du Canada et est demeurée en activité depuis sa construction en 1849. Par rapport au

presbytère, elle est située directement de l'autre côté de la route. L'édifice est érigé dans un vaste enclos paroissial renfermant certaines des plus anciennes tombes du Manitoba. Faite de calcaire, l'église est de forme rectangulaire et est surmontée d'une flèche de bois au sommet d'une tour de maçonnerie carrée qui sert d'entrée.

L'église est étroitement liée à l'histoire du début de la colonie de la rivière Rouge. Il s'agit de la plus ancienne église en pierre toujours debout dans l'Ouest du pays, du plus ancien exemple de style néo-gothique dans l'Ouest du Canada, et d'un excellent exemple d'église prétractarienne. Le style néo-gothique se caractérise par l'arc en tiers-point, qui peut prendre diverses formes, ainsi que par les arcs-boutants, flèches, pinacles et motifs sculptés. L'église continue d'être un lieu actif de culte pour l'Église anglicane et demeure un important repère local pour la collectivité.

Église St. Andrew's, 1858, Hime, Archives provinciales du Manitoba.

L'église a fait l'objet d'un certain nombre de projets de réparation et de travaux d'entretien tout au long de son existence. En 1931, on a restauré les murs, on a installé de nouveaux vitraux aux arches et cadres différents, on a remplacé les appuis endommagés, on a fait d'autres travaux dans la tour, on a réparé les murs intérieurs et on a installé le balcon et des dalles au pied de la tour. En 1932, le côté sud-est du bâtiment s'est effondré et on l'a restauré en 1934. En 1950, on a remplacé le plancher au moyen de nouvelles planches couchées sur une plate-forme de béton et des poutres. Au cours des années 1960, on a reconstruit la

flèche en bois et réparé la tour et le balcon. En 1983, le toit a été refait : on a utilisé des bardeaux de bois et renforcé les fermes. Un espace sanitaire de quatre pieds a été creusé sous la nef, le plancher a été réinstallé et une nouvelle moquette mise en place. Au début des années 1990, on a stabilisé la fondation, et on a contreventé et rejointoyé les murs de l'église afin d'assurer l'intégrité de la structure, et ce, conformément aux dispositions de l'accord sur le partage des coûts signé en 1991.

Malgré les années et les nombreuses réparations, l'église St. Andrew's demeure remarquablement fidèle à son caractère historique d'origine.

3.2 Ressources culturelles

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des ressources culturelles du LHNC du Presbytère-St. Andrew's et du LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's. L'annexe 4 indique en détail les ressources d'importance historique nationale, les autres valeurs patrimoniales, les menaces à leur intégrité et les possibilités de mise en valeur.

Lieu désigné

Le concept de lieu désigné fait référence à un lieu qui a été désigné comme étant d'importance nationale. Dans le cas du LHNC du Presbytère-St. Andrew's, le lieu désigné à l'origine se limitait à l'édifice et à sa superficie au sol. Toutefois, étant donné la grande proportion de la structure intérieure qui a été remplacée, la façon dont on a démantelé les murs de pierre extérieurs pour ensuite les reconstruire (en employant des matériaux neufs) et la prédominance du savoir-faire des années 1980, l'édifice ne peut être considéré comme une restauration d'une structure du XIX^{e} siècle, mais plutôt comme une reconstruction datant des années 1980. Par conséquent, l'entité structurelle de l'édifice dans son ensemble ne peut être considérée comme une ressource culturelle d'importance nationale (niveau 1). Toutefois, on a conservé un grand nombre de caractéristiques de niveau 1, dont des éléments qui reflètent le plan, la taille et la disposition d'origine du bâtiment, plus quelques éléments de gros oeuvre d'origine. Le lieu désigné fait donc référence, dans le cas du LHNC du Presbytère-St. Andrew's, à l'édifice sur ses fondations, incluant uniquement les éléments d'origine conservés.

Dans le cas du LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's, le lieu désigné correspond à l'édifice sur ses fondations.

Sommaire des ressources culturelles du presbytère

- presbytère St. Andrew's (les vestiges d'origine sont d'importance nationale);
- vestiges archéologiques d'une écurie (terrain du presbytère);
- vestiges archéologiques d'un édifice non identifié (terrain du presbytère);

- plus de 44 800 artefacts archéologiques (allant de tessons de vitraux à des outils de construction trouvés sur la propriété du presbytère St. Andrew's).

Sommaire des ressources culturelles de l'église St. Andrew's

- église anglicane St. Andrew's (l'édifice et ses fondations sont d'importance nationale);
- mur d'enceinte en pierre (autour du cimetière);
- cimetière St. Andrew's;
- fondations de l'église d'origine;
- collection d'artefacts religieux.

3.3 Administration

Outre les règlements et politiques de Parcs Canada et les nouveaux documents indiqués à la section 1, plusieurs autres documents directeurs ont joué un rôle important dans la préparation du présent plan directeur :

- Convention d'occupation (2000) entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew, qui permet au pasteur de la paroisse d'occuper le presbytère.

- Contrat de trois ans (1999) entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew, pour la prestation des services d'interprétation et la gestion du centre d'accueil du presbytère.

- Manuel d'entretien technique de Parcs Canada (1996), qui guide la gestion du terrain et l'évaluation annuelle.

- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), qui exige que tout travail d'envergure au presbytère soit soumis à une évaluation environnementale.

- *Loi sur les richesses du patrimoine* (loi provinciale), qui exige qu'on procède à une évaluation et qu'on obtienne un permis avant d'entreprendre tout travail d'envergure sur l'église.

3.4 Activités courantes

Le programme de mise en valeur du patrimoine est assuré par la paroisse, pour les deux lieux, en vertu d'un contrat d'interprétation avec Parcs Canada. Le centre d'accueil se trouve au rez-de-chaussée du presbytère. Il est ouvert en permanence entre la fête de Victoria en mai jusqu'à la fête du Travail en septembre. Le personnel offre des visites guidées du presbytère et de l'église. Dans le cas du presbytère, les supports d'interprétation consistent principalement en panneaux qui racontent les événements, décrivent les personnages et racontent l'histoire de la région. L'église comporte peu ou pas du tout de supports d'interprétation. Un kiosque d'interprétation, avec panneaux, se trouve sur le terrain du presbytère.

L'entretien du presbytère est assuré par Parcs Canada. En ce qui concerne l'église, c'est la paroisse qui veille à l'entretien, bien que Parcs Canada contribue fréquemment à la surveillance, à l'entretien et à la restauration.

Le presbytère sert toujours de résidence au pasteur de la paroisse, qui habite le premier étage.

3.5 Fréquentation

On a mesuré le niveau de fréquentation du presbytère pendant plusieurs années. Jusqu'en 1988, la fréquentation était modeste, avec environ 3 000 à 3 500 visiteurs par année. À compter de 1989, la fréquentation a excédé les 5 000 visiteurs par an, pour atteindre 7 275 visiteurs en 1995. Le nombre moyen de visiteurs s'élève à environ 5 800 par année depuis 1989.

On dispose de peu d'information sur les visiteurs du presbytère, information obtenue au moyen d'un sondage réalisé en juillet et août 1997. Le sondage a

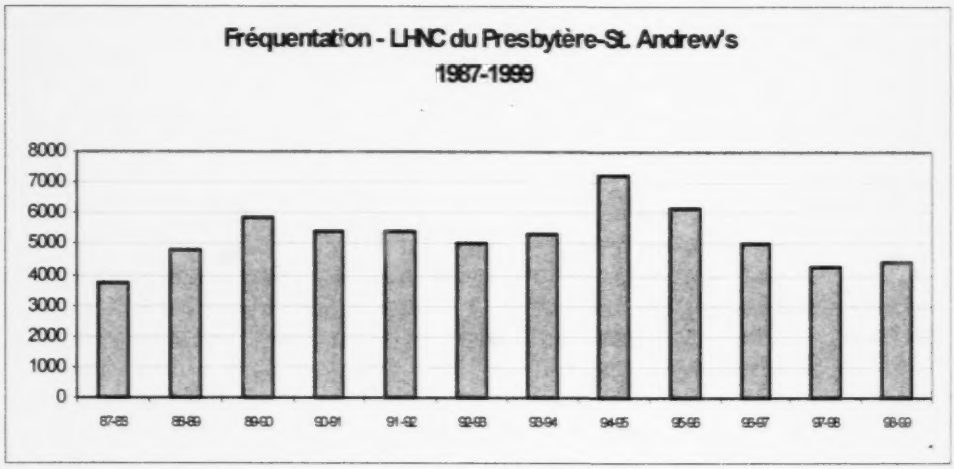

révélé qu'environ 75 % des visiteurs venaient du Manitoba, 15 % d'ailleurs au Canada, et enfin, 10 % de l'extérieur du Canada. Plus des deux tiers des visiteurs en étaient à leur première visite, alors qu'un tiers d'entre eux y étaient déjà venus. Les groupes se composaient en moyenne de 3,3 personnes.

3.6 Région de St. Andrews

Les deux lieux comptent parmi plusieurs sites patrimoniaux d'importance situés le long du chemin River et dans la région immédiate (voir carte 1). Comme ces sites ont des thèmes communs, on peut considérer qu'ils constituent une région patrimoniale et en faire la promotion en tant que telle, ce qui rendrait la région plus attrayante aux yeux des visiteurs, en plus de diversifier les possibilités récréatives et éducatives. Vous trouverez à la section 6, intitulée Mise en valeur et fréquentation, les possibilités conjointes de promotion et de mise en valeur de ces sites.

Les principaux sites le long du chemin River sont les suivants :

Site patrimonial provincial Captain Kennedy House, musée et salon de thé : situé à moins d'un kilomètre de l'église et du presbytère, le long du chemin River. Le site a été désigné en raison de son architecture. Il a été restauré et on l'exploite présentement durant l'été en tant que musée, jardin et restaurant-salon de thé. Il s'agit d'une destination extrêmement populaire le long du chemin River. Il constitue une belle occasion de partenariat stratégique pour les deux lieux historiques nationaux (voir section 8, Partenariats et participation du public).

LHNC de Twin Oaks (école pour jeunes filles de Miss Davis) **:** commémoré en raison de son architecture typique de la région de la rivière Rouge, tout comme le presbytère et l'église. Construite au milieu des années 1850, il s'agit maintenant d'une résidence privée.

LHNC de Lower Fort Garry : se trouve sur les rives de la rivière Rouge, à quelques kilomètres au nord de l'église et du presbytère. Il a été érigé en 1830 et représente l'un des plus imposants complexes de structures destinées à la traite des fourrures qui aient été conservés au Canada. Lower Fort Garry est un lieu désigné en raison du rôle qu'il a joué à l'époque de la traite des fourrures, ainsi que dans la signature du Traité n° 1.

LHNC du Barrage à rideaux Caméré de St. Andrews : situé sur la rivière Rouge, à Lockport, à environ sept kilomètres au nord de l'église et du presbytère. Il a été désigné pour souligner le fait qu'il s'agit du seul barrage à rideaux Caméré jamais construit en Amérique du Nord, ainsi que du plus imposant barrage mobile. En outre, l'Institut canadien des ingénieurs l'a de son côté désigné site historique national.

Parmi les autres sites patrimoniaux qui ont des thèmes communs avec le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's, citons les maisons Hay House et Scott House, le marécage Simpson, l'église Little Britain, l'église anglicane St. Peter's (Dynevor) et le musée Kenosewun.

4. Une vision pour le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's

Cette vision décrit l'avenir envisagé pour les deux lieux au cours des 15 prochaines années. Il s'agit d'un énoncé inspirant qui aide à concentrer et à guider la planification, la gestion et l'exploitation des lieux, tout en favorisant la collaboration entre ceux qui profitent des lieux, qui y tiennent et qui l'utilisent.

Dans 15 ans

Célébration
Le LHNC du Presbytère-St. Andrew's est commémoré pour le presbytère historique, et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's est commémoré en tant que plus ancienne église de pierre toujours debout dans l'Ouest du Canada. Tous deux sont reconnus pour le rôle qu'ils ont joué à l'époque de la colonie de la rivière Rouge, ainsi que pour l'expérience mémorable qu'ils offrent aux visiteurs. L'intégrité commémorative des lieux est très bien conservée grâce à des programmes de protection et de mise en valeur efficaces. L'intégrité des lieux se trouve renforcée du fait que leur vocation d'origine est respectée, à savoir que le presbytère sert toujours de résidence pour le pasteur de la paroisse, et l'église, de lieu de culte.

Protection
Tous ceux qui visitent les lieux et y sont attachés reconnaissent le soin et le respect qu'on accorde aux édifices, au terrain et aux artefacts. Grâce aux programmes de protection et d'entretien, on fait en sorte que les structures et les caractéristiques des deux lieux historiques soient préservées pour l'enrichissement des générations futures afin qu'elles puissent, elles aussi, découvrir le LHNC du Presbytère St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's.

Sensibilisation et compréhension
Le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC Église-anglicane-St. Andrew's sont des ressources patrimoniales bien connues dans la région de Winnipeg; ils sont reconnus comme étant un endroit fascinant à visiter le long du chemin River. Les visiteurs y saisissent le rôle qu'ont joué les lieux au début de la colonisation de la rivière Rouge et dans le développement du Canada. Ils apprennent également à apprécier l'importance de l'architecture. Ils quittent les lieux en ayant compris l'importance historique des lieux et les raisons de la commémoration.

Convivialité
Grâce à des allées et à une signalisation conçues avec soin, les visiteurs peuvent déambuler facilement et en toute autonomie dans les deux lieux. Les efficaces médias mis à leur disposition, avec ou sans personnel sur place, leur permettent

de faire une visite positive et agréable, ce qui les incite à revenir et à parler du site à leurs amis et à leur famille.

Caractère dynamique
Des programmes et des installations d'interprétation innovateurs, comme des médias interactifs et des expositions renouvelées, donnent à la visite un caractère dynamique. Tout au long de l'été ont lieu des événements spéciaux qui ajoutent à l'aspect patrimonial des lieux. Ils illustrent les valeurs patrimoniales des lieux et attirent nombre de personnes qui n'auraient peut-être pas visité les lieux n'eût été de ces événements.

Importance
Le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's constituent des attractions marquantes le long du chemin River. Cela fait suite à l'amélioration de la visite, une meilleure compréhension chez les visiteurs, une promotion efficace des lieux, une plus grande sensibilisation, et enfin, l'établissement de partenariats stratégiques avec d'autres sites patrimoniaux de la région.

Soutien de la communauté
La collectivité soutient fortement les deux lieux historiques nationaux et y est grandement sensibilisée. Le public est fier du presbytère et de l'église, de leur statut de LHNC et de leur rôle dans l'histoire canadienne. Les paroissiens, les résidants de la région, les collectivités locales et autres peuvent participer à la gestion des lieux, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur de leur héritage historique. Une association coopérante reflète un esprit et une inspiration solides.

Mise en marché fondée sur la collaboration
L'excursion est enrichie par la possibilité de visiter et de découvrir d'autres lieux patrimoniaux dans les environs du chemin River, comme le LHNC de Lower Fort Garry, et d'en apprendre davantage à leur sujet. Le fait de collaborer à la promotion de ces lieux permet au public de connaître ces diverses possibilités et d'en tirer profit.

5. Protection des ressources patrimoniales

La présente section décrit la détermination d'entretenir et de protéger les ressources patrimoniales des lieux. Une analyse de la situation courante portant sur l'état des ressources patrimoniales a permis de dégager les six questions et découvertes clés qui suivent :

- **Reconstruction du presbytère**. Les activités de reconstruction portent atteinte à l'intégrité commémorative du lieu, (voir « Lieu désigné », section 3.2). Malgré ces changements, les ressources d'importance nationale qui demeurent exigent que le presbytère soit géré comme une ressource culturelle d'importance historique nationale. Les mesures de gestion visant l'intégrité commémorative porteront essentiellement sur la protection et la mise en valeur des éléments d'origine que le presbytère a conservés, c'est-à-dire ceux qui justifient la désignation du lieu comme LHNC.

- **Effets cumulatifs sur d'autres ressources au presbytère**. On estime que plus de 50 % du terrain du presbytère a subi des effets. Il s'agit de modifications apportées au paysage, occasionnées par exemple par le passage d'une route ou de sentiers, l'installation de services et l'aménagement d'installations d'interprétation sur le terrain. L'intégrité commémorative du lieu s'en trouve touchée négativement. En raison de la nature des changements apportés, aucune mesure d'atténuation ne peut être appliquée. En ce qui concerne ces effets, le plan directeur insiste sur la nécessité de surveiller et de limiter les effets additionnels que le lieu pourrait encore subir.

- **Méconnaissance des ressources archéologiques des lieux**. En effet, 10 % seulement des ressources du presbytère ont été évaluées. Il faut absolument comprendre à fond les ressources patrimoniales des lieux pour assurer l'intégrité commémorative. En ce qui concerne ce défi, le plan directeur fixe des objectifs visant à évaluer les valeurs patrimoniales et à mettre en place des mesures de protection et de mise en valeur appropriées.

- **Gestion des nombreux artefacts appartenant à la paroisse**. Ceux-ci sont présentement exposés dans l'église et dans le presbytère. Nombre de ces artefacts sont des dons de la collectivité locale, qui demeure intéressée à faire des dons semblables. Certains de ces artefacts ne conviennent pas à la visée commémorative des lieux. Il faut définir un énoncé clair du domaine de collecte pour aider à déterminer le bien-fondé de la mise en valeur de ces artefacts ainsi que les besoins en matière d'entreposage et de conservation. Les énoncés d'intégrité commémorative des lieux inspireront l'élaboration des énoncés du domaine de collecte.

- **Collaboration accrue** : souhaitable entre Parcs Canada, la paroisse et d'autres intervenants en vue d'une plus grande efficacité en matière de protection et de mise en valeur des lieux.

BUT VISÉ EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES
Faire en sorte que les ressources qui symbolisent ou représentent le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC connexe de l'Église-anglicane-St. Andrew's ne soient ni détériorées ni menacées.

OBJECTIF 1 EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PATRIMOINE :
Veiller à ce que les ressources culturelles soient gérées conformément aux principes et pratiques décrits dans la* Politique sur la gestion des ressources culturelles *de Parcs Canada.

Actions : ***Presbytère***
1. Faire l'inventaire des ressources culturelles en commençant par les renseignements historiques, archéologiques et architecturaux disponibles.
2. Veiller à ce que l'inventaire soit structuré et mis à jour en tant qu'outil de référence, tant pour la gestion des ressources que pour la mise en valeur du patrimoine.
3. Mettre l'inventaire à jour au fur et à mesure qu'on découvre des ressources culturelles.
4. Préparer un énoncé du domaine de collecte identifiant les critères d'acquisition des objets historiques.
5. Évaluer la collection d'artefacts obtenus par dons en utilisant les énoncés d'intégrité commémorative et l'énoncé du domaine de collecte pour déterminer les possibilités et les besoins de mise en valeur, les mesures de protection appropriées et les besoins d'entreposage.
6. Veiller à ce que tous les accords et contrats conclus avec des partenaires et des tiers stipulent les modalités et les dispositions à respecter pour assurer l'atteinte des objectifs d'intégrité commémorative.
7. Offrir de la formation au personnel sur la gestion des ressources culturelles à Parcs Canada.
8. Entreprendre une fouille discrète (p. ex., télédétection) pour détecter et cartographier les ressources culturelles du presbytère dans le cadre du dossier complet qu'on tient à jour.

Action : ***Église***
1. Tous les points ci-dessus, à l'exception du dernier, et obtenir de la formation sur la gestion des ressources culturelles.

OBJECTIF 2 EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PATRIMOINE :
Veiller à ce que le format et la structure historiques soient conservés, surveillés et accompagnés de pièces justificatives, sur une base régulière et continue.

Actions : ***Presbytère***
1. Préparer un rapport de situation sur la condition et l'intégrité actuelles du lieu.
2. Gérer le presbytère comme une ressource culturelle. Identifier, si possible, les matériaux de construction et les caractéristiques de conception d'origine qui sont directement liés à l'importance architecturale de l'édifice.

3. Mettre sur pied un programme annuel de surveillance et de production de rapports dirigé par un spécialiste de la préservation de l'architecture historique, programme axé sur :
   - les interventions faites sur l'édifice, les sites archéologiques et le terrain;
   - les éléments qui pourraient nuire au style paysager des années 1850-60 et à la vue de l'édifice et de la rivière;
   - menaces potentielles à la structure et aux éléments du terrain;
   - rédaction de rapports pour identifier les principaux travaux nécessaires et pour orienter le programme annuel d'entretien;
   - production d'un rapport unique, rédigé dans un style compréhensible pour toutes les parties, qui peut servir à déterminer les programmes d'entretien à court et à long termes et à étayer les décisions.
4. Tenir à jour le registre où l'on consigne les changements apportés au lieu et trouver un moyen d'évaluer les effets cumulatifs et la perte possible d'intégrité des ressources du lieu.
5. Rédiger un guide d'entretien pour faciliter le programme d'entretien continu. Prendre soin de rédiger ce manuel dans un style non technique pour qu'il puisse être utile à toutes les personnes qui participent à la gestion du lieu.
6. Mettre régulièrement à jour le rapport sur les effets cumulatifs (1996), en utilisant l'information obtenue avec les activités de surveillance comme points de repère.

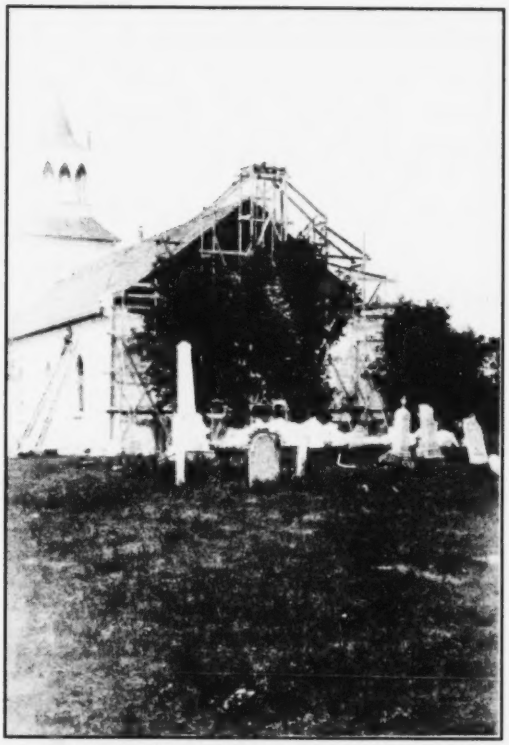

Restauration de l'église St. Andrew's – Rév. R. L. Taylor, 1931, Archives provinciales du Manitoba

Actions : *Église*

1. Tous les points ci-dessus à l'exception du dernier.

OBJECTIF 3 EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PATRIMOINE :
S'assurer de préserver autant que possible les fonctions de la conception d'origine.

Actions : ***Presbytère***

1. Veiller à ce que le plan directeur recommandé à la section 6, Mise en valeur et services à la clientèle, accorde la priorité à la conservation des éléments d'origine de la conception et de la vocation du presbytère.
2. Conserver la vocation de résidence du pasteur de la paroisse de St. Andrew, conformément aux modalités de la convention d'occupation conclue entre le conseil de gestion paroissial et Parcs Canada.

Action : ***Église***

1. Conserver la vocation de l'église au sein d'une paroisse active.

OBJECTIF 4 EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PATRIMOINE :
Veiller à ce que tous les projets, politiques et activités proposés pour les deux lieux soient soumis à une évaluation environnementale.

Actions : ***Presbytère***

1. Soumettre tous les projets et initiatives à une évaluation environnementale, conformément à la directive de gestion 2.4.2 de Parcs Canada sur l'évaluation des effets, et à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*
2. Veiller à ce que les évaluations prennent en considérations les répercussions et avantages potentiels pour l'intégrité commémorative, ainsi que les effets cumulatifs.
3. Organiser une séance d'orientation sur l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale,* la *Loi sur l'Environnement* (Manitoba) et la *Loi sur les richesses du patrimoine* (Manitoba).
4. Veiller à ce que les effets cumulatifs de tout projet d'aménagement ou de réaménagement soient pris en considération. Étant donné que plus de cinquante pour cent du LHNC du Presbytère-St. Andrew's a déjà été touché, les utilisations futures se concentreront si possible sur les secteurs déjà touchés.

Actions : ***Église***

1. Tous les points ci-dessus, mais en omettant les lois susmentionnées, sauf la *Loi sur les richesses du patrimoine* (Manitoba).

OBJECTIF 5 EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PATRIMOINE :
Faire preuve d'une sensibilisation et d'une pratique exemplaires en matière d'intendance environnementale de manière à :

- ***minimiser l'effet de l'exploitation sur l'environnement;***
- ***obtenir un rendement exemplaire au niveau de l'environnement;***
- ***mettre en valeur les caractéristiques de l'écosystème d'une manière qui reflète le rôle important de Parcs Canada et de la paroisse dans l'intendance environnementale.***

Actions : ***Presbytère***

1. Le plan d'action en matière de gestion environnementale de l'unité de gestion du Manitoba sera appliqué de manière à ce que les normes environnementales actuelles soient respectées, que les lieux respectent la loi en matière d'environnement, et qu'on améliore l'intendance et le rendement environnementaux.
2. Le plan d'action en matière de gestion environnementale sera vérifié et évalué régulièrement pour s'assurer de son efficacité et pour décider des mesures à prendre, le cas échéant.
3. Le personnel attaché au site de l'église recevra une formation et une séance d'orientation sur les pratiques de gestion environnementale décrites dans le plan d'action de l'unité de gestion cité ci-dessus.
4. On procédera à l'inventaire des ressources naturelles pour connaître l'état des caractéristiques de l'écosystème et pour identifier les éléments naturels importants qui devraient être protégés conformément à l'alinéa 1.1.7 de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles.*

Actions : ***Église***

1. Les deux derniers points, sauf recevoir une formation.

6. Mise en valeur et utilisation par la clientèle

La section ci-dessous souligne l'engagement de Parcs Canada et de la paroisse à mettre en valeur le patrimoine du presbytère et de l'église St. Andrew's à l'intention du public et pour que ce dernier tire une expérience enrichissante de sa visite.

Parcs Canada a l'important mandat de mettre en valeur le patrimoine des lieux historiques nationaux pour le public et d'aider les visiteurs à bien comprendre l'importance nationale de ces lieux. La paroisse de St. Andrew endosse également ce mandat et met en valeur l'église pour le bénéfice du public, en collaboration avec Parcs Canada.

La mise en valeur du patrimoine fait référence aux programmes de communication et d'interprétation qui permettent l'apprentissage actif et l'éducation. Ces programmes favorisent la compréhension de l'importance nationale que revêtent ces lieux, ainsi que le respect des valeurs patrimoniales. Une communication efficace de l'importance historique des lieux est indispensable si l'on veut réaliser l'intégrité commémorative.

Points saillants de l'évaluation :

- **Messages visant la sensibilisation à l'importance nationale, ainsi qu'à sa compréhension :**
  - **Points faibles :** Les messages actuels reposent sur des thèmes définis dans le plan de 1983, même si on les a polis dans les EIC pour qu'ils demeurent des messages d'importance nationale. En outre, on remarque que le niveau de compréhension et de sensibilisation est faible parmi les publics cibles. Des sondages révèlent que plus de 50 % des visiteurs ne savent pas qu'ils se trouvent dans un lieu historique national, ou que le presbytère constitue un site historique adjacent et que les visiteurs y sont les bienvenus.
  - **Possibilité d'amélioration :** En réorientant le programme de mise en valeur afin qu'il reflète les messages soulignant l'importance nationale et les styles d'apprentissage des marchés cibles identifiés, on devrait pouvoir accroître la sensibilisation à l'importance des lieux et favoriser sa compréhension. La meilleure façon de transmettre et d'enseigner ces messages consiste à offrir sur place toute une variété de services d'interprétation et de mise en valeur, avec ou sans personnel.
    Conserver et améliorer l'actuelle interaction avec du personnel, comme les visites d'interprétation, constitue un élément important pour y parvenir. Il existe aussi une petite possibilité d'atteindre des publics hors-site, principalement grâce au site Web de Parcs Canada.

- **Centre d'accueil situé au presbytère :**
  - **Points faibles :** Les services sans personnel offerts se limitent aux panneaux et dépliants. Les panneaux sont trop volumineux pour l'espace dont on

dispose et donnent trop de détails. Le style moderne des médias s'intègre mal au caractère historique de l'édifice.

- **Possibilité d'amélioration :** Le presbytère offre une belle occasion d'accroître l'éveil et la compréhension. Il faudrait, au cours d'une prochaine étape de conception, étudier toute une gamme de possibilités à cet égard. Citons par exemple le fait de fournir un large éventail de médias sans avoir recours à du personnel. Il faudrait en outre se pencher sur l'intégration de ces éléments à certaines pièces ou à certains faits d'époque.

- **Église :**
- **Points faibles :** Il n'existe pratiquement aucune installation d'interprétation. Les possibilités et les services offerts aux visiteurs sont mal communiqués.
- **Possibilité d'amélioration :** Comme c'est le cas au presbytère, il y a beaucoup à apprendre et à découvrir dans l'église. Parmi les options à étudier pour exploiter ce potentiel, citons notamment l'amélioration de la signalisation, des panneaux et d'autres médias, ainsi que de l'orientation des visiteurs vers l'église et aux abords.

- **Signalisation, orientation et circulation :**
- **Points faibles :** L'entrée des lieux est mal indiquée; de nombreuses personnes qui empruntent en voiture le chemin River ne savent pas que ces lieux sont des lieux historiques nationaux ouverts au public. La circulation sur place n'est pas évidente, car les deux lieux sont séparés physiquement par une route, une clôture et des arbres adultes et que la signalisation et les sentiers existants sont inadéquats. De nombreux visiteurs se demandent si les terrains qui entourent les lieux sont ouverts au public.
- **Possibilité d'amélioration :** En améliorant la signalisation du site, l'orientation et la circulation sur les lieux au moyen de panneaux clairs et d'allées bien tracées, on permettra aux visiteurs de trouver facilement les lieux, de mieux les connaître et de mieux en profiter. Tout nouvel aménagement devrait cependant faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux le paysage historique et de respecter les habitudes historiques de circulation.

- **Propriété de la rive :**
- **Points faibles :** L'érosion continue et les inondations régulières freinent les possibilités de créer une infrastructure pour les plaisanciers qui souhaiteraient visiter les lieux.
- **Possibilité d'amélioration :** Les coûts en capital et les coûts opérationnels que représenterait la construction d'un quai capable de résister à l'érosion et aux inondations sont élevés. La légère augmentation du nombre de visiteurs qui en résulterait (plaisanciers) ne justifie pas de telles dépenses. Il serait toutefois possible d'aménager un point d'accès modeste aux lieux. Une signalisation à cet endroit pourrait guider les visiteurs vers le presbytère et l'église St. Andrew's.

- **Propriété au sud des lieux :**
  - **Points faibles :** On pourrait trouver des utilisations à la vaste étendue herbeuse (propriété de Parcs Canada) présentement vacante qui se trouve au sud du presbytère, utilisations qui s'inscriraient dans le mandat des lieux.
  - **Possibilité d'amélioration :** Dans sa forme actuelle, ce terrain joue plusieurs rôles importants. Il agit comme tampon entre le lieu historique et les aménagements adjacents. Il ajoute à l'intégrité du paysage historique et à la perception qu'on s'en fait en tant que vestige historique, à cause de ce vaste espace ouvert, comme on en trouve de moins en moins le long du chemin River, étant donné la conversion graduelle des terres agricoles en terrains résidentiels. Le terrain se prêterait bien à l'organisation d'activités spéciales.

- **Panneau d'interprétation extérieur :**
  - **Points faibles :** Le panneau d'interprétation qu'on trouve à l'extérieur ne répond pas à l'objectif qu'il vise, c'est-à-dire orienter les visiteurs vers le site et communiquer efficacement l'importance du lieu. En effet, il est en retrait de la route principale qui mène au presbytère et la structure elle-même n'est pas attrayante.
  - **Possibilité d'amélioration :** De par son emplacement, sa conception et sa fonction, le panneau d'interprétation ne montre aucunement qu'il contribue à l'éveil et à la compréhension.

- **Stationnement :**
  - **Points faibles :** Le manque d'espace de stationnement pendant les périodes de fort achalandage, combiné au manque de signalisation claire informant les visiteurs des possibilités de stationnement, entraînent une congestion et du stationnement illégal le long de la route de St. Andrews.
  - **Possibilité d'amélioration :** Afin de réduire la congestion, on pourrait agrandir le terrain de stationnement et prévoir un autre terrain pour absorber le trop-plein de véhicules en période de pointe.

- **Conclusions :**
  En réorganisant le programme de mise en valeur afin qu'il reflète les messages soulignant l'importance nationale et destinés aux marchés cibles, on pourrait accroître considérablement l'apprentissage, l'éveil et la compréhension. Parmi ces changements, mentionnons le réaménagement du centre d'accueil situé dans le presbytère, l'amélioration des éléments qui servent à l'orientation, comme la signalisation et les sentiers, et la création de médias d'interprétation plus efficaces.

6.1 Messages soulignant l'importance nationale

Pour être efficace, la mise en valeur du site doit reposer sur deux choses. D'abord, elle doit se fonder sur la compréhension des valeurs les plus importantes du site. Ces valeurs sont présentées dans des messages qui font état de l'importance nationale des lieux et sont définies dans les énoncés d'intégrité commémorative.

En deuxième lieu, la mise en valeur et les services doivent reposer sur une connaissance du public auquel les messages sont principalement destinés, ainsi que de son style d'apprentissage, de ses motivations et de ses préférences. En cernant ces marchés cibles, Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew pourront joindre autant de Canadiens que possible grâce aux messages du lieu.

Les messages suivants constitueront le cœur du programme de mise en valeur des LHNC du Presbytère-St. Andrew's et de l'Église-anglicane-St. Andrew's. Ils sont tirés des énoncés d'intégrité commémorative des lieux.

Voici le message portant sur l'importance nationale du presbytère :

- Le presbytère St. Andrew's est un bon exemple de l'architecture de la région de la rivière Rouge au milieu du XIX^{e} siècle.

Voici les messages portant sur l'importance nationale de l'église :

- L'église St. Andrew's est la plus ancienne église de pierre encore debout dans l'Ouest du Canada.
- L'église est le plus ancien bâtiment de style néo-gothique dans l'Ouest du Canada.
- L'église était un important centre d'activité missionnaire anglicane sur la Terre de Rupert.

Intérieur de l'église St. Andrew's. K. Cumming, 2001, Parcs Canada

De plus, d'importants aspects de l'histoire du presbytère et de l'église St. Andrew's ne sont pas directement mentionnés dans ces messages. Par exemple, le presbytère est aussi fortement lié à l'histoire remarquable de la mission anglicane et à son interaction avec la société de la rivière Rouge. On

considère souvent ces messages comme des messages contextuels. Il importe de présenter ces messages connexes en contexte, avec les messages de base décrits plus haut. Bon nombre des messages contextuels sont présentés dans les EIC des lieux.

6.2 Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage constituent des bornes importantes dans la conception et la prestation des programmes d'interprétation et dans la création d'installations à l'intention des visiteurs. Ils sont axés sur deux grandes questions. D'abord, que voulons-nous apprendre aux visiteurs lors de leur visite des lieux ou par le truchement d'efforts de diffusion externe? Les messages sur l'importance nationale décrits ci-dessus répondent largement à cette question. Ensuite, de manière réaliste, à quoi les visiteurs pourraient-ils s'intéresser, que pourraient-ils comprendre, intégrer et retenir? On peut répondre en grande partie à cette question si on comprend bien les marchés cibles décrits plus loin (6.3).

En définissant des résultats d'apprentissage qui répondent à ces deux questions, on augmentera l'efficacité des efforts de mise en valeur et on favorisera l'atteinte des objectifs d'intégrité commémorative.

Étant donné la grande diversité des visiteurs et de leurs intérêts, il faut viser un vaste éventail d'apprentissages, qui s'applique pratiquement à tous les visiteurs. On pourra par la suite élaborer des objectifs d'apprentissage plus détaillés, en fonction de publics particuliers et de leurs besoins.

On a identifié cinq objectifs d'apprentissage pour le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's. Ils reposent sur les messages soulignant l'importance nationale des lieux et sur l'analyse des marchés cibles (décrits plus bas dans cette section).

- Faire savoir aux visiteurs que le presbytère et l'église sont d'importance nationale en raison de leur histoire.
- Faire savoir aux visiteurs que le presbytère et l'église font partie d'un réseau de lieux historiques nationaux, au sein duquel des lieux d'importance nationale sont protégés et mis en valeur.
- Faire savoir aux visiteurs que le presbytère et l'église ont été un grand centre d'influence pour les colons de la rivière Rouge à la fin du XIX^{e} siècle et après.
- Faire savoir aux visiteurs que l'église est la plus ancienne église de pierre toujours debout dans l'Ouest du pays, et que le style architectural de l'église et du presbytère symbolisent la pensée et les valeurs du XIX^{e} siècle.
- Faire savoir aux visiteurs qu'il s'agit d'un site actif, puisque l'église sert toujours de lieu de culte et le presbytère de résidence pour le pasteur de la paroisse.

Architecture : Quelle est son importance?

Le fait d'interpréter et de préserver les édifices qui illustrent l'architecture du passé permet de mieux rendre compte de l'histoire du peuple canadien. En apprenant à connaître et à comprendre la planification et la conception des édifices, et en voyant les édifices eux-mêmes, qu'il s'agisse d'une maison de pierre, d'un silo-élévateur des Prairies ou de bâtiments législatifs, les visiteurs sont mieux à même d'établir des liens avec le patrimoine canadien.

La mise en valeur du patrimoine des deux sites permettra d'illustrer pour le bénéfice des Canadiens la valeur architecturale des édifices, en plus de sensibiliser le public aux influences de la société et de l'environnement sur la construction et l'utilisation des éléments architecturaux conservés des deux sites.

6.3 Marchés cibles

Pour présenter au public des messages efficaces à propos du patrimoine, il faut mettre en correspondance le « produit », ou la visite potentielle, avec les besoins et attentes des groupes et personnes qui sont le plus à même d'apprécier les lieux et d'en tirer une expérience positive. En répartissant ces visiteurs en groupes (marchés cibles) et en comprenant leurs besoins et attentes, on devrait pouvoir orienter les programmes et les installations de manière à favoriser une mise en valeur plus efficace et partant, l'intégrité commémorative.

Une analyse réalisée dans le cadre de l'étude de marché de l'unité de gestion du Manitoba (1997) donne un aperçu des marchés cibles du LHNC du Presbytère-St. Andrew's et du LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's. On en a retenu trois :

- **Excursions d'une journée le long du chemin River :** Il s'agit du premier marché cible des lieux. Il comprend les familles et les groupes d'amis qui empruntent en voiture le panoramique chemin River pour aller se détendre à la campagne et admirer le paysage de la rivière, pour un voyage d'une durée d'une demi-journée à six heures. Pour ce segment du marché, il arrive souvent que la destination soit le voyage lui-même, puisqu'on se déplace avant tout pour la route panoramique et non pour une destination en particulier.

  Les haltes le long du chemin River pour visiter les attractions sont un motif de second ordre. Les deux haltes les plus populaires sont la région de Lockport (paysage riverain et restaurants) et le musée-salon de thé Captain Kennedy House (paysage riverain, restaurant, jardins). Pour nombre de voyageurs qui empruntent le chemin River, Lockport et le musée-salon de thé Captain

Kennedy House constituent tous deux des destinations à part entière. Les autres lieux où on peut faire une halte ajoutent à l'intérêt général et à la qualité d'un voyage le long du chemin River. Il s'agit du lieu historique national de Twin Oaks, du marécage de Simpson et d'autres lieux énumérés au point 3.6.

Les préférences des voyageurs qui déambulent le long du chemin River en matière de halte sont de nature générale. Ils recherchent les attractions historiques ou naturelles, ou encore, les paysages; les commodités comme les toilettes, les lieux de repos et les boutiques; l'interaction non formelle avec les guides. Ils font des haltes qui durent d'une à deux heures environ. Le presbytère et l'église pourraient constituer une de ces haltes si les visiteurs y voient une importance historique, particulièrement dans le cas de la plus ancienne église de pierre de l'Ouest du Canada.

En ce qui concerne ce marché cible, les deux lieux peuvent constituer une halte ou une destination intéressante à visiter en deux à trois heures pour y apprendre des faits historiques. Avec l'amélioration prévue de la qualité des visites, telle que décrite au point 6.5, Services à la clientèle et installations, les deux lieux ont les atouts nécessaires pour devenir des attractions majeures dans la région.

- **Groupes scolaires :** Ce marché cible se compose de groupes de 20 à 40 élèves de la maternelle à la douzième année accompagnés de leurs professeurs. Ils sont prêts à découvrir une partie de l'histoire du Canada sur un lieu ayant une valeur historique. Ils recherchent souvent des excursions diverses, doublées de visites éducatives et récréatives à d'autres sites de la région. Les visites peuvent durer de deux heures à une demi-journée si les élèves apportent un repas froid.

  Le marché des visites scolaires exige des visites clairement définies et structurées, avec contact direct avec les interprètes, et des visites guidées. Pour répondre aux besoins de ces groupes, il faut prévoir des terrains où les visiteurs pourront déambuler, ainsi que des toilettes.

  Pour ces groupes, les deux lieux peuvent se positionner et être mis en marché en tant que ressources éducatives importantes en accord avec le programme scolaire, et où les élèves peuvent faire des découvertes historiques au cours d'une activité d'une demi-journée.

- **Visites à caractère patrimonial organisées :** Ce nouveau marché cible se compose de groupes de 15 personnes ou plus, réunis par des groupes d'appréciation du patrimoine. Il s'agit avant tout de personnes d'âge moyen et de retraités qui désirent apprendre l'histoire et élargir leur éventail de connaissances dans le cadre d'excursions sociales, et ce, à bon prix. Ils voyagent souvent en autocar. Ils attendent beaucoup de leur visite et recherchent des activités clairement définies et structurées, comme des visites

guidées, de l'information de grande qualité et un personnel bien informé. Des services comme des boutiques, l'accessibilité pour les personnes handicapées et des toilettes sont importants pour ce marché.

Ces visiteurs considéreraient les deux lieux comme une occasion de connaître un lieu historique d'importance nationale, ainsi que d'autres lieux de la région. La visite aurait pour eux un excellent rapport durée-prix.

Pour ces visiteurs, les deux sites peuvent se positionner en tant que lieux historiques nationaux commémorant l'architecture et la société missionnaire anglicane et offrant des visites guidées bilingues avec un personnel connaisseur.

- **Publics à distance :** forme une modeste partie du public en général, en plus des trois marchés cibles. Ce sont des personnes qui s'intéressent aux lieux historiques mais qui ne s'y rendront probablement pas. En outre, ce groupe comprend également des enseignants et des étudiants qui peuvent se servir de l'information pour compléter leur programme d'études. Les publics à distance ne constituent pas un marché cible en soi pour le presbytère et l'église St. Andrew's, mais on fera des efforts pour communiquer avec eux, en particulier par le truchement du site Web de Parcs Canada.

Surveiller la fréquentation et les marchés cibles

Lorsqu'on dispense des services au public, il faut en surveiller la prestation et recueillir les commentaires du public pour savoir si on dispense ces services de manière efficace. Cette surveillance comporte deux éléments.

1. ***En premier lieu, est-ce qu'on atteint le potentiel des marchés cibles?*** Est-ce qu'on arrive à rejoindre les marchés cibles et à les inciter à visiter les lieux? On peut répondre à ces questions au moyen d'analyses de marché. Ces renseignements sont importants pour déterminer si les lieux remplissent bien leur mandat de mise en valeur, lequel exige que le programme rejoigne le plus grand nombre possible de Canadiens. C'est particulièrement important dans le cas de ces deux lieux, puisqu'on sait qu'une grande proportion des marchés cibles n'est pas encore convaincue de l'intérêt des lieux.

2. ***En deuxième lieu, est-ce que les visiteurs vivent un moment agréable une fois sur les lieux?*** Les données quantitatives et qualitatives sur les visiteurs, y compris le niveau de satisfaction et de compréhension, sont utiles pour évaluer l'efficacité des messages, de la prestation du programme, de la dotation en personnel, de l'horaire et de la mise en marché. Parcs Canada a réalisé des sondages systématiques auprès des visiteurs en 1997 et en 1998 pour obtenir de telles données. Ces sondages devraient se poursuivre pour que l'on puisse savoir si les buts visés en matière de mise en valeur et de fréquentation sont atteints.

Nouvelles tendances à surveiller

Deux tendances se révèlent dans la région; elles pourraient se répercuter sur la fréquentation et sur la mise en marché des deux lieux :

1. ***Demande accrue pour les forfaits patrimoniaux.*** Il y a augmentation de la demande provenant de l'extérieur de la province pour des forfaits concernant des attractions naturelles ou patrimoniales. À l'avenir, il faudra tenir compte de cette tendance dans la mise en marché pour attirer cette clientèle potentielle. Si la demande atteint un niveau critique, les deux lieux pourraient se positionner en rapport aux excursions patrimoniales locales mentionnées ci-dessus.

2. ***Évolution du marché.*** On aménage ou on élargit actuellement de nombreuses attractions dans le sud du Manitoba, attractions qui pourraient directement concurrencer le presbytère et l'église St. Andrew's mais qui, d'un autre côté, peuvent créer de nouveaux marchés pour les lieux. Il faudra surveiller l'effet de cette évolution du marché au fil du temps.

Marchés cibles – LHNC du Presbytère-St. Andrew's et LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's				
Marché cible	**Description générale**	**Motivations**	**Activités préférées et caractéristiques recherchées**	**Leur conception des lieux historiques de St. Andrews**
Excursions d'un jour sur le chemin River	Excursion tranquille d'une demi-journée sur la route panoramique, en famille ou entre amis.	Se détendre en admirant la campagne et le paysage riverain. La destination est le voyage en lui-même.	Haltes diverses pour admirer le paysage ou des attractions naturelles. Restaurants à Lockport, jardins au musée-salon de thé Captain Kennedy House; excursion d'une à deux heures. Interaction non formelle avec le personnel.	Halte intéressante pour voir un lieu d'importance historique, principalement la plus ancienne église en pierre de l'Ouest du Canada.
Groupes scolaires	Groupes scolaires de 20 à 40 personnes.	Apprendre l'histoire canadienne et se divertir en plein air.	Visites récréatives et éducatives clairement définies, y compris à d'autres sites de la région, particulièrement à Lockport. Visites guidées, aires de pique-nique, terrains de jeu, toilettes. Excursions de deux heures à une demi-journée.	Ressource éducative importante qui s'inscrit dans les objectifs du programme d'études provincial.
Visites organisées à caractère patrimonial	Groupes organisés de 15 personnes ou plus composés de personnes d'âge moyen ou retraitées.	Apprendre l'histoire au cours d'une excursion sociale, à bon prix.	Visites structurées, y compris à d'autres sites de la région. Visites guidées et contact avec un personnel bien informé, expositions d'interprétation, boutique, toilettes.	Possibilité de visiter un lieu historique d'importance nationale. Excellent rapport durée-prix.

6.4 Mise en valeur du LHNC du Presbytère-St. Andrew's et du LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's

BUT STRATÉGIQUE VISÉ PAR LA MISE EN VALEUR
Le public canadien comprend l'importance nationale du LHNC du Presbytère-St. Andrew's et du LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's.

OBJECTIF 1 EN MATIÈRE DE MISE EN VALEUR :
Veiller à ce que le plus grand nombre possible de Canadiens comprennent les raisons pour lesquelles on commémore les deux lieux, ainsi que l'importance de ces lieux dans la colonisation de la rivière Rouge.

Actions : ***Presbytère***

1. Veiller à ce que tous les aspects de la mise en valeur et de la programmation reflètent les motivations et les styles d'apprentissage des personnes qui composent les marchés cibles.
2. Utiliser des techniques de mise en valeur innovatrices et créatives qui captent l'imagination et l'intérêt des visiteurs.
3. Tenir à jour et améliorer le site Web de Parcs Canada : il s'agit en effet du principal moyen de diffusion à distance pour les gens qui ne peuvent se rendre sur les lieux.
4. S'assurer de faire une étude de marché appropriée.

Actions : ***Église***

1. Mêmes points que ci-dessus, à l'exception de tenir un site Web. Toutefois, on devrait étudier la possibilité de créer un site Web pour l'église.

OBJECTIF 2 EN MATIÈRE DE MISE EN VALEUR :
Veiller à ce que les messages soient présentés de telle sorte que les visiteurs puissent mieux apprécier et comprendre le lien entre les messages d'interprétation et les ressources culturelles qui définissent les lieux.

Actions : ***Presbytère***

1. Veiller à ce que les messages concernant l'importance nationale du site soient bien en évidence.
2. Veiller à ce que les messages concernant l'importance locale et régionale soient bien en évidence, dans le contexte de l'importance nationale.
3. Veiller à ce que les messages axés sur l'édifice définissent le lieu comme une ressource culturelle.
4. Veiller à ce que les ressources culturelles suivantes soient mises en lumière dans les messages comme des éléments qui contribuent à l'importance du lieu :
   - l'architecture du presbytère caractéristique du style de la Baie d'Hudson, comme la façade en pierre de taille de calcaire et le toit à forte pente;
   - les nombreux aspects de la construction d'origine du presbytère;
   - l'histoire de la Church Missionary Society et son influence sur la société de la rivière Rouge;

- le paysage : comment il a été modifié avec le temps et comment on lui a redonné son apparence des années 1860;
- la relation entre les lieux et d'autres sites historiques importants le long du chemin River et dans la région de la rivière Rouge, notamment le musée-salon de thé Captain Kennedy House, la Hay House et le LHNC de Lower Fort Garry.

Actions : *Église*

1. Tous les points ci-dessus, à l'exception du dernier, remplacé par la mesure suivante :
2. Veiller à ce que les ressources culturelles suivantes soient mises en valeur dans les messages comme des éléments qui contribuent à l'importance du site :
   - la construction originelle de l'église;
   - les caractéristiques du style néo-gothique de l'église, comme l'arc en tiers-point et les motifs sculptés;
   - la relation entre le lieu et d'autres sites historiques importants le long du chemin River et dans la région, tel qu'il a été discuté plus haut;
   - l'histoire de la Church Missionary Society, tel qu'il a été discuté plus haut.

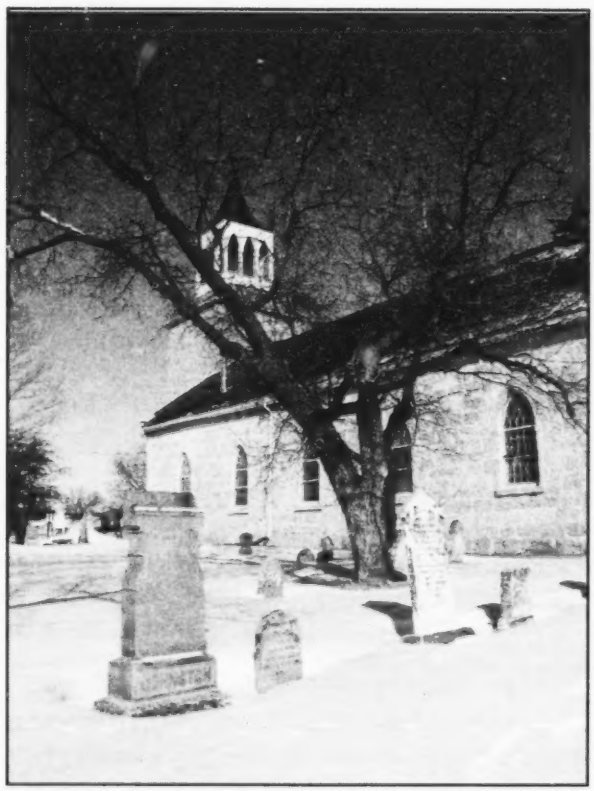

Cimetière St. Andrew's. K. Cumming. 2001. Parcs Canada

OBJECTIF 3 EN MATIÈRE DE MISE EN VALEUR :
Inciter le public à appuyer l'élaboration et la prestation de programmes publics au LHNC du Presbytère-St. Andrew's et au LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's et à y participer.

Actions : ***Presbytère***
1. Continuer à assurer le soutien organisationnel et la formation du personnel chargé de la mise en valeur en ce qui a trait aux programmes d'interprétation, notamment l'organisation d'activités spéciales appropriées, comme des ateliers d'artisans, des festivals, etc.
2. Communiquer avec les paroissiens et les groupes de protection du patrimoine relativement aux possibilités qui s'offrent à eux de participer aux programmes destinés au public.

Actions : ***Église***
1. Mêmes points que ci-dessus, sauf recevoir la formation dès que possible.

OBJECTIF 4 EN MATIÈRE DE MISE EN VALEUR :
Veiller à ce qu'on connaisse l'efficacité des messages concernant l'importance nationale et celle des messages contextuels.

Actions : ***Presbytère***
1. Surveiller régulièrement la mise en valeur du patrimoine pour s'assurer que l'on communique bien les motifs qui donnent au presbytère et à l'église St. Andrew's leur importance. Le principal moyen de contrôle sera un sondage mené auprès des visiteurs.
2. Adapter et revoir au besoin les programmes de mise en valeur et de prestation.
3. Veiller à ce que l'efficacité de toute mise en valeur soit testée.

Actions : ***Église***
1. Mêmes points que ci-dessus.

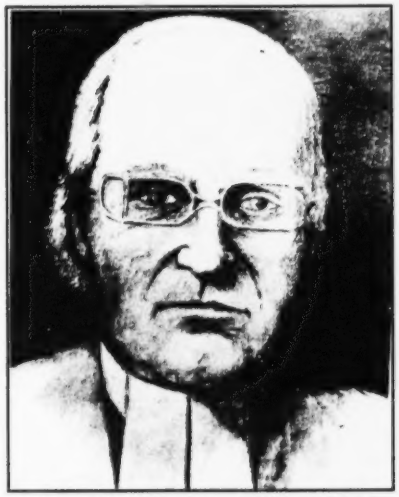
Révérend William Cockran, non datée, Archives provinciales du Manitoba

OBJECTIF 5 EN MATIÈRE DE MISE EN VALEUR :
Veiller à ce que le passé soit mis en valeur de manière à souligner avec exactitude la portée et la complexité de l'histoire humaine commémorée sur les lieux.

Action : ***Presbytère***
1. Veiller à ce que la mise en valeur fasse valoir le plus de perspectives possibles, de manière à ce que les visiteurs comprennent les messages au moyen d'un collage d'articles qui tiennent compte des diverses opinions et significations attribuées à l'histoire des lieux.

Action : *Église*
1. Même point que ci-dessus.

OBJECTIF 6 EN MATIÈRE DE MISE EN VALEUR :
Veiller à ce que les lieux soient mis en valeur dans une démarche globale.

Action : *Presbytère*
1. Veiller à ce que la conception et la prestation des programmes de mise en valeur soient bien intégrées.

Action : *Église*
1. Même point que ci-dessus.

6.5 Services à la clientèle et installations

Dans la présente section, on décrit les objectifs des services aux visiteurs et les mesures à mettre en place pour créer une atmosphère qui invite à un apprentissage positif au presbytère et à l'église, et ce, en appui au mandat de Parcs Canada. D'après l'analyse des enjeux et des possibilités présentées ci-dessus, des changements sont nécessaires pour améliorer l'expérience du visiteur au presbytère et à l'église.

Concept général de la visite

Les visiteurs arriveront sur les lieux en voulant y faire une visite intéressante qui leur permettra de découvrir un site d'importance historique et les faits qui s'y rattachent. Le paysage unique de ce vestige historique, différent de celui de la région environnante, contribue à cette attente. Une signalisation claire et attrayante en bordure du chemin River et de la route 9 facilite l'accès aux lieux.

Le stationnement près de l'église sera le principal point d'arrivée. Trois messages clairs seront présentés aux visiteurs à cet endroit : ils se trouvent dans des lieux historiques nationaux où le public est le bienvenu; les lieux se composent du presbytère et de l'église; ils disposent de plusieurs services, y compris un centre d'accueil. Une carte des lieux les aidera à s'orienter.

Le point culminant de la visite repose sur l'expérience de se tenir à l'intérieur ou près de la plus ancienne église en pierre toujours debout dans l'Ouest du Canada, église qui a eu une grande influence sur le développement de la société à cet endroit, il y a bien longtemps. Avec ses poutres taillées à la main, ses bancs d'origine et son cimetière, qui rend hommage à tant de colons de la région de la rivière Rouge, l'église donne l'impression d'être hors du temps. Des panneaux et des présentoirs, disposés avec soin pour ne pas nuire à l'ensemble culturel et religieux, ajoutent à la visite en présentant de manière succincte des messages clés, qui seront approfondis au presbytère. Pendant les périodes de pointe, des interprètes seront sur place pour communiquer aux visiteurs les événements qui donnent à ces lieux leur caractère particulier.

De l'église, nombre de visiteurs voudront marcher jusqu'au presbytère et poursuivre leur intéressante visite. Vu de l'église, le presbytère est attrayant et le

sentier pour s'y rendre clairement défini. La sensation d'éternité que les visiteurs ressentent au départ à l'église se trouve renforcée par le paysage conservé intact.

Au presbytère, les visiteurs se trouvent plongés dans le passé lorsqu'ils déambulent au rez-de-chaussée de l'édifice historique. À l'intérieur, le site intègre des éléments d'interprétation modernes et des témoins tangibles du passé, comme des meubles d'époque, des objets d'art et des objets de la vie quotidienne utilisés au XIX^{e} siècle. On présentera des anecdotes concernant les habitants des lieux, en rappelant aux visiteurs qu'il s'agit d'un lieu « vivant », puisque la paroisse est active et que le pasteur habite le presbytère. Ensemble, ces éléments créent dans l'esprit des visiteurs un puissant lien entre le passé et le présent.

Des événements spéciaux tels que festivals et ateliers axés sur le patrimoine feront des lieux un centre d'activité important le long du chemin River.

Le centre d'accueil, situé dans le presbytère, comprend une boutique, des toilettes et un téléphone. Des tables et des fauteuils, disposés à plusieurs endroits dans le presbytère et sur le terrain, permettent de se reposer et de réfléchir tranquillement à l'importance des lieux, aujourd'hui et dans le passé.

BUT STRATÉGIQUE VISÉ PAR LES SERVICES ET INSTALLATIONS DESTINÉS À LA CLIENTÈLE :
Les visiteurs apprécient et appuient le presbytère St. Andrew's et l'église St. Andrew's comme des lieux d'importance historique nationale en raison de l'expérience d'apprentissage attrayante et d'excellente qualité que les lieux offrent.

OBJECTIF 1 EN MATIÈRE DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS DESTINÉS À LA CLIENTÈLE :
Améliorer les services et les installations destinés à la clientèle conformément à un plan de réaménagement clair et fondé sur l'accroissement de l'éveil et de la compréhension.

Action : *Presbytère* et église

1. Parcs Canada dirigera la préparation d'un plan de réaménagement intégré pour les deux lieux, en collaboration avec la paroisse. Comme c'est le cas dans l'ensemble du présent document, la responsabilité de la mise en œuvre des initiatives liées au presbytère revient à Parcs Canada; celle de la mise en œuvre des initiatives liées à l'église revient à la paroisse. Le plan de réaménagement, fondé sur l'accroissement de l'éveil et de la compréhension, portera essentiellement sur ce qui suit. L'annexe présente des directives détaillées pour le plan de réaménagement.

   - Améliorer les terrains, les services aux visiteurs et les installations;

- Améliorer les services et les installations au centre d'accueil du presbytère;
- Améliorer la signalisation du lieu, l'orientation et la circulation sur le lieu;
- Offrir des médias efficaces;
- Répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées;
- Veiller à l'efficacité du centre d'interprétation extérieur;
- Réduire la congestion sur le stationnement.

OBJECTIF 2 EN MATIÈRE DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS DESTINÉS À LA CLIENTÈLE :

Assurer des visites de qualité au LHNC du Presbytère-St. Andrew's et au LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's, et déterminer si on atteint le plein potentiel du marché, au moyen d'analyses de marché et de sondages auprès de la clientèle.

Actions : ***Presbytère***

1. Surveiller régulièrement le degré d'éveil, de compréhension et de satisfaction du public, de même que la qualité des visites.
2. Lorsque le plan de réaménagement aura été appliqué pendant trois ans, réaliser une analyse de marché pour déterminer si on atteint le potentiel des marchés.
3. Modifier les services et les installations en fonction des résultats de ces analyses et sondages.
4. Offrir aux employés une formation sur les meilleures méthodes de sondage et de rédaction de rapport au sujet de la satisfaction de la clientèle et de la qualité des visites.
5. Offrir aux employés une formation sur l'excellence dans la prestation de services, y compris l'interprétation.

Actions : ***Église***

1. Mêmes points que ci-dessus, sauf offrir une formation dès que possible.

OBJECTIF 3 EN MATIÈRE DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS DESTINÉS À LA CLIENTÈLE :

Déterminer la possibilité d'attirer des activités spéciales sur les lieux.

Actions : ***Presbytère***

1. Examiner la possibilité de promouvoir le concept d'ateliers, de festivals et d'autres activités spéciales en collaboration avec des groupes de protection du patrimoine.
2. Évaluer le bien-fondé des propositions cas par cas.
3. Offrir au personnel une formation dans la gestion d'activités spéciales.

Actions : ***Église***

1. Mêmes points que ci-dessus, sauf offrir une formation dès que possible.

7. Administration et exploitation

La présente section définit les directives qui orientent l'administration partagée entre Parcs Canada et la paroisse, l'entretien des lieux ainsi que l'exploitation des lieux en vue de leur mise en valeur à l'intention du public.

BUT STRATÉGIQUE VISÉ PAR L'ADMINISTRATION ET L'EXPLOITATION
Le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's sont exploités dans le respect de l'intégrité commémorative des lieux et grâce à une utilisation judicieuse et efficace des fonds publics, tout en offrant aux visiteurs une excellente expérience.

OBJECTIF 1 EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION ET D'EXPLOITATION :
Appuyer la collaboration dynamique et efficace entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew dans l'exploitation du LHNC du Presbytère-St. Andrew's et du LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's.

Actions : ***Presbytère***
1. Continuer à honorer la convention d'occupation qui prévoit que le pasteur de la paroisse habite le presbytère, et la renouveler au besoin.
2. Continuer à renouveler au besoin le contrat qui lie Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew pour la prestation des services d'interprétation.
3. Veiller à la continuité de la consultation et du dialogue continus entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew au sujet de la gestion des lieux.

Actions : ***Église***
1. Mêmes points que ci-dessus, en ajoutant celui-ci :
2. Veiller à ce que l'entente de contribution, de pair avec l'énoncé d'intégrité commémorative, continue de servir de guide essentiel concernant les activités de préservation et de mise en valeur à l'église.

OBJECTIF 2 EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION ET D'EXPLOITATION :
Dispenser des services efficaces à la clientèle pendant la haute saison.

Actions : ***Presbytère***
1. Garder le presbytère ouvert et veiller à ce que du personnel y offre des services d'interprétation en saison, soit de la fête de Victoria à la fête du Travail.
2. Continuer à offrir des visites après les heures normales d'ouverture si des groupes organisés le demandent.
3. Continuer à permettre aux visiteurs de circuler sur le terrain après les heures d'ouverture.

Actions : ***Église***
1. Mêmes points que ci-dessus.

OBJECTIF 3 EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION ET D'EXPLOITATION :
Veiller à ce que les droits d'entrée et frais de services connexes soient appropriés et qu'ils soient fonction du produit offert.

Actions : ***Presbytère***
1. Évaluer le bien-fondé des droits d'entrée et des frais de service après que l'offre de service sera en vigueur conformément à la section 6 du plan de réaménagement.
2. Tenir compte, dans cette évaluation, du produit offert (c.-à-d. la visite); évaluer le bien-fondé de diverses structures tarifaires en vigueur dans les deux lieux et des autres frais exigés pour un service, comme la location d'équipement audio.

Actions : ***Église***
1. Mêmes points que ci-dessus.

OBJECTIF 4 EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION ET D'EXPLOITATION :
Veiller à ce que la sécurité du public et la préparation à l'intervention d'urgence soient prises en considération dans l'exploitation des lieux.

Actions : ***Presbytère***
1. Étudier et mettre à jour les plans antérieurs relatifs à la sécurité du public et à l'intervention d'urgence.
2. Pour tout nouvel aménagement, veiller à ce que l'on prenne en considération les questions propres à la sécurité du public et à l'intervention d'urgence.

Action : ***Église***
1. Mêmes points que ci-dessus.

8. Partenariats et participation du public

La présente section décrit la stratégie adoptée par Parcs Canada et la paroisse pour collaborer avec d'autres organisations et le public à la commémoration, à la promotion et à la gestion des deux lieux.

BUTS STRATÉGIQUES VISÉS PAR LA CRÉATION DE PARTENARIATS ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC :

Le LHNC du Presbytère-St. Andrew's et le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's participent à des initiatives de mise en marché et de promotion plus vastes qui :

- ***permettent d'améliorer l'intégrité commémorative des lieux;***
- ***permettent d'augmenter l'efficacité des efforts de mise en marché et de promotion;***
- ***permettent d'augmenter le taux de fréquentation des lieux;***
- ***profitent à tous les participants;***
- ***profitent à l'industrie touristique du Manitoba.***

Les intervenants et le public ont la possibilité de participer à la gestion des lieux.

OBJECTIF 1 EN MATIÈRE DE PARTENARIATS ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC :
Veiller à maintenir de bonnes communications entre toutes les organisations directement touchées par l'exploitation des lieux.

Action : ***Presbytère***

1. Participer au dialogue avec les représentants du musée-salon de thé Captain Kennedy House (site provincial), la division scolaire de St. Andrews, le service d'urbanisme du district de Selkirk et la municipalité rurale de St. Andrews.

Action : ***Église***

1. Même point que ci-dessus.

OBJECTIF 2 EN MATIÈRE DE PARTENARIATS ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC :
Renforcer la promotion et la commémoration des lieux, de concert avec les organisations de développement touristique de la région.

Action : ***Presbytère***

1. Collaborer avec les organisations touristiques telles que la Interlake Tourism Association, Triple S Development Corporation et Voyage Manitoba pour mettre sur pied des initiatives qui permettront d'atteindre les marchés visés.

Action : ***Église***

1. Même point que ci-dessus.

OBJECTIF 3 EN MATIÈRE DE PARTENARIATS ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC :
Offrir au public la possibilité de participer à la gestion des lieux et de décider de leur participation.

Actions : ***Presbytère***

1. Étudier la possibilité de créer une association coopérante et déterminer le niveau de soutien de la part de la communauté à une telle association.
2. Offrir au public l'occasion de formuler sur place des commentaires et des suggestions au sujet des lieux.
3. Communiquer avec le public à propos des questions de gestion du site chaque fois que le besoin surgit.

Actions : ***Église***

1. Mêmes points que ci-dessus.

OBJECTIF 4 EN MATIÈRE DE PARTENARIATS ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC :
Veiller à ce que Parcs Canada collabore avec les autres intervenants afin de favoriser la protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine non administré par Parcs Canada.

Actions : ***Presbytère***

1. Parcs Canada dispensera l'orientation et les avis techniques et professionnels à la paroisse et travaillera en collaboration avec le ministère de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté du Manitoba pour appuyer la gestion de l'édifice et d'autres ressources culturelles de la propriété.
2. Parcs Canada se chargera de l'intendance de l'église, offrant son expertise et fournissant les outils voulus pour permettre à la paroisse de protéger et de mettre en valeur le LHNC, conformément aux niveaux de service établis pour le réseau des lieux historiques nationaux.
3. Parcs Canada favorisera la collaboration entre la paroisse, la province et les autres groupes de protection du patrimoine qui participent à la protection et à la mise en valeur du patrimoine local.

9. Mise en œuvre

La mise en œuvre du présent plan directeur se fera avant tout au moyen d'une planification opérationnelle. Parcs Canada décrit dans son plan d'activités annuel les services et les améliorations prévus dans l'exploitation de ses sites. Le public s'acquitte largement de sa responsabilité dans la gestion des lieux à l'occasion des exercices quinquennaux de révision du plan directeur et du rapport sur l'*État des parcs* qui a lieu tous les trois ans.

Comme nous l'avons mentionné dans la section 1, la responsabilité de la mise en œuvre de toute recommandation concernant le LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's revient à la paroisse.

On attribue aux principales mesures prévues dans le plan directeur un ordre de priorité, comme suit :

1 Le projet est hautement prioritaire. Soit il est jugé indispensable au maintien de l'intégrité commémorative, soit il s'agit d'un service nécessaire aux visiteurs sur place ou virtuels, soit encore, il a une répercussion importante (recherche et évaluation) sur d'autres projets.

2 On devrait exécuter le projet ou l'activité sous réserve des résultats obtenus par suite des travaux de priorité 1 accomplis.

3 La mise en œuvre du projet est préférable, mais non essentielle à l'intégrité commémorative non plus qu'à la qualité des services aux visiteurs. La mesure devrait être envisagée lorsque les ressources disponibles ne sont pas requises par les travaux de priorités 1 et 2, ou lorsqu'elle reçoit du financement d'autres partenaires.

Deuxièmement, les mesures sont classées en trois niveaux selon le temps et les ressources (financières et humaines) nécessaires pour les mener à bien, comme suit :

F Faible : la mesure peut être exécutée dans la durée de vie du plan (cinq ans), dans le cadre des scénarios opérationnels courants, sans nouvelle ressource.

M Moyen : la mesure peut être exécutée pendant la durée de vie du plan, mais peut nécessiter une évaluation en fonction des autres priorités.

É Élevé : la mesure nécessite de nouvelles ressources pour être menée à bien; en outre, la réalisation peut s'étaler sur une période de cinq à dix ans.

PRINCIPALES MESURES	RENVOI	PRIORITÉ	NIVEAU
Recherche, surveillance et évaluation des ressources culturelles			
Rédiger un énoncé du domaine de collecte	Objectif 1 (protection)	1	F
Évaluer les besoins de mise en valeur, de protection et d'entreposage des artefacts obtenus par don	Objectif 1 (protection)	1	F
Rédiger un rapport sur l'état actuel et le degré d'intégrité des lieux.	Objectif 2 (protection)	1	F
Instituer un programme annuel de surveillance et de production de rapports	Objectif 2 (protection)	1	F
Tenir un registre des changements apportés aux lieux	Objectif 2 (protection)	2	F
Mettre à jour le rapport sur les effets cumulatifs (1996)	Objectif 2 (protection)	2	F
Recherche, surveillance et évaluation de la mise en valeur du patrimoine			
S'assurer de faire une étude de marché	Objectif 1 (mise en valeur)	3	F
Surveiller la mise en valeur du patrimoine pour la rendre plus efficace	Objectif 4 (mise en valeur)	1	F
Adapter et revoir la mise en valeur au besoin	Objectif 4 (mise en valeur)	2	M
Surveiller la satisfaction des visiteurs et la qualité de l'expérience	Objectif 2 (SV)	1	F
Terminer une analyse du marché	Objectif 2 (SV)	1	M
Déterminer la possibilité d'attirer des activités spéciales	Objectif 3 (SV)	3	F
Formation du personnel et des partenaires			
Offrir/recevoir de la formation sur la Politique de GRC	Objectif 1 (protection)	1	M
Offrir/recevoir de la formation sur la LCEE, la Loi sur l'environnement du Manitoba et la Loi sur les richesses du patrimoine du Manitoba	Objectif 4 (protection)	3	M
Former le personnel de l'église sur le plan d'action environnemental	Objectif 5 (protection)	3	M

Offrir soutien et formation au personnel chargé de la mise en valeur à propos de l'interprétation et de l'excellence en matière de service	Objectif 3 (mise en valeur)	1	M
Offrir/recevoir de la formation sur la conduite de sondages et la rédaction de rapports relatifs à la satisfaction des visiteurs	Objectif 2 (SV)	3	M
Offrir/recevoir de la formation sur la gestion d'activités spéciales	Objectif 3 (SV)	3	F
Partenariats (inter-promotion, mise en valeur partagée du patrimoine)			
Tenir et améliorer le site Web à l'intention des visiteurs virtuels	Objectif 1 (mise en valeur)	3	M
Communiquer avec les paroissiens et les groupes chargés de la protection du patrimoine sur les possibilités de participation aux programmes publics	Objectif 3 (mise en valeur)	3	F
Maintenir la communication avec les autres lieux et compétences de la région	Objectif 1 (partenariats)	3	F
Participer, avec d'autres agences, à des initiatives de promotion conjointes	Objectif 2 (partenariats)	3	F
Déterminer la possibilité de créer une association coopérante	Objectif 3 (partenariats)	3	F
Relations avec la collectivité			
Donner au public la possibilité de faire part de ses observations sur place	Objectif 3 (partenariats)	3	F
Gérance environnementale			
Mener à bien le plan d'action en matière de gérance environnementale du presbytère	Objectif 5 (protection)	3	F
Vérifier et évaluer le plan d'action en matière de gérance environnementale du presbytère pour qu'il soit efficace	Objectif 5 (protection)	3	F
Inventaire des ressources			
Décrire et cartographier les ressources culturelles du presbytère	Objectif 1 (protection)	1	M
Dresser l'inventaire des ressources culturelles	Objectif 1 (protection)	1	M

Mettre à jour l'inventaire des ressources culturelles au besoin	Objectif 1 (protection)	3	F
Relever les caractéristiques d'origine liées à l'importance architecturale	Objectif 2 (protection)	1	M
Procéder à l'inventaire des ressources naturelles conformément à l'article 1.1.7 de la Politique de GRC	Objectif 5 (protection)	3	F
Réaménagement de la mise en valeur et des services aux visiteurs			
Préparer et mettre en œuvre un plan de réaménagement	Objectif 1 (SV)	1	É
Sécurité du public			
Revoir et mettre à jour les plans de sécurité du public et d'intervention d'urgence	Objectif 4 (administration)	3	F
Administration et exploitation			
Renouveler le contrat pour la prestation de services d'interprétation, au besoin	Objectif 1 (administration)	3	F
Rédiger un manuel d'entretien pour chacun des édifices	Objectif 2 (protection)	3	M
Évaluer le bien-fondé des frais d'admission et des frais de services	Objectif 3 (administration)	3	F

Annexe 1 – Évaluation environnementale

Le présent plan directeur a fait l'objet d'une évaluation environnementale, tel que requis par la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.* Le but d'une telle évaluation était de relever les effets potentiellement négatifs que pouvaient avoir les orientations du plan sur l'environnement, et de suggérer des mesures pour atténuer ces effets.

L'évaluation a aussi permis d'étudier les effets cumulatifs des orientations individuelles. On parle d'effets cumulatifs lorsque les effets des activités et projets individuels s'accumulent les uns aux autres au fil du temps et de la distance.

Toute orientation du plan, qu'elle soit conceptuelle ou qu'elle se déroule en phase, fera l'objet d'évaluations environnementales plus tard. À titre d'exemple, notons le plan de réaménagement des services aux visiteurs décrits à la section 6. Les effets du réaménagement seront évalués lorsque la mise en oeuvre du plan sera terminée, c'est-à-dire lorsqu'on sera en mesure d'évaluer plus précisément les détails et les effets. Ces évaluations ultérieures seront fonction de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) ou de la *Directive sur la gestion* de Parcs Canada, article 2.4.2 Évaluation de l'impact.

Portée de l'évaluation environnementale

Portée sur le plan géographique et temporel : L'évaluation a porté sur toute la superficie prévue des deux lieux. La période visée par cette évaluation s'étend du début de la mise en oeuvre de l'ancien plan (1983) jusqu'à cinq ans à partir de la date de la présente ébauche (2001), moment où le plan fera de nouveau l'objet d'un examen.

Éléments appréciés dans l'évaluation : Les éléments appréciés sont ces éléments et ressources sur lesquels on a insisté au cours de l'évaluation, car ils contribuent de façon importante aux valeurs énoncées des lieux. Puisqu'il s'agit d'un petit lieu qui a été modifié culturellement (jardins, bâtiments, cimetière, pelouses) pendant plus de 100 ans, les ressources naturelles sont moins prédominantes que les ressources culturelles. On ne connaît aucune espèce végétale ni aucun habitat menacé qui aurait besoin d'une évaluation plus poussée.

Au presbytère et à l'église St. Andrew's, les ressources culturelles sont particulièrement importantes, en raison de l'importance de l'histoire des lieux. En tant que lieu culturel, il regorge de ressources culturelles de niveaux 1 et 2 (Annexe 4). Les impacts sur les ressources culturelles sont habituellement irréversibles. Une fois qu'une ressource culturelle est altérée, enlevée de son contexte ou perdue, elle ne possède plus désormais la même valeur ou information. Il n'est pas possible de lui rendre cette valeur, excepté peut-être en restaurant les paysages. L'intégrité culturelle et commémorative peut par

conséquent se dégrader si un trop grand nombre de ressources culturelles d'un lieu subit trop d'impacts.

Actions à évaluer
Le plan directeur décrit les mesures à prendre pour atteindre les buts suivants :

- la protection des ressources patrimoniales (section 5 du plan)
- la mise en valeur et la fréquentation (section 6)
- l'administration et l'exploitation (section 7)(aucune action avec impact sur l'environnement
- le partenariat et la participation du public (aucune action avec impact sur l'environnement)

Les actions qui peuvent avoir un impact sur l'environnement seront évaluées afin de déterminer leurs effets sur le patrimoine naturel et culturel.

Effets environnementaux des actions visant la protection du patrimoine et mesures d'atténuation proposées (section 5 du plan)
Les effets environnementaux des mesures de protection du patrimoine peuvent être : l'altération du cachet historique des édifices, la destruction de la végétation, la perturbation du sol et l'utilisation de produits chimiques. L'enlèvement de végétation afin de modifier un paysage nécessite une évaluation environnementale en vertu de la LCEE (Règlement sur la liste d'inclusion - Partie I (par. 13.4)). Les pesticides ne peuvent être appliqués qu'en vertu d'un plan de gestion des nuisibles intégré (selon l'alinéa 2.4.1 de la Directive sur la gestion, 1998), et la manipulation de pesticides doit respecter les règlements fédéraux et provinciaux prévus à cet effet.

L'entretien des bâtiments peut avoir des répercussions sur l'environnement ou le bâtiment. On recommande que le manuel d'entretien pour les bâtiments soit conforme aux principes et pratiques du système de gestion de l'environnement, soulignés à l'objectif 5. En outre, bien qu'une évaluation environnementale ne soit pas nécessaire, elle serait utile pour garantir que les répercussions des pratiques d'entretien soient minimes sur l'environnement et la structure.

Les mesures d'entretien et de protection devraient aussi être conformes à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada (Patrimoine canadien 1994). Toute modification apportée à un édifice patrimonial demande une évaluation en vertu de la LCEE. Les programmes de surveillance décrits dans le plan directeur feront en sorte que les effets sur les ressources culturelles soient détectés et puissent être atténués.

Effets environnementaux des mesures visant les services aux visiteurs et les installations, et mesures d'atténuation proposées (section 6 du plan)
L'aménagement de sentiers et d'un terrain de stationnement, ainsi que l'installation de panneaux, pourraient entraîner des perturbations pour le sol, la végétation et les ressources culturelles. Le plan de réaménagement devrait faire l'objet d'une évaluation en vertu de la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.* Toute mesure

visant la création, le prolongement ou le déplacement d'un sentier ou d'un terrain de stationnement doit faire l'objet d'une évaluation en vertu de la LCEE.

Il faut consulter un archéologue avant de creuser où que ce soit sur le lieu. Il faut minimiser les répercussions sur les ressources culturelles en adoptant les principes des *Directives sur la gestion des ressources archéologiques au Service canadien des parcs* (Environnement Canada 1993).

Le Rapport sur les effets cumulatifs (1998) laisse entendre que le LHNC du Presbytère-St. Andrew's a été considérablement perturbé. Le presbytère et ses alentours immédiats ont perdu leur contexte et leur stratigraphie. Afin d'évaluer les changements marginaux survenus au lieu dans son ensemble, le plan directeur comprend l'enregistrement continue des changements relevés au lieu et des mises à jour régulières du Rapport sur les effets cumulatifs (1998).

En outre, les effets cumulatifs des actions entreprises seront pris en compte dans l'évaluation de tout nouvel aménagement. Un rapport sur les effets cumulatifs devrait être rédigé et mis à jour régulièrement pour l'église St. Andrew's. Pour plus d'efficacité, les rapports devraient se présenter en format numérique (en particulier les cartes).

La fréquentation a augmenté pour passer à plus de 5 000 visiteurs par an dans les années 1990. Si on met en œuvre les améliorations proposées concernant l'installation et la commercialisation, la fréquentation pourrait encore augmenter. Parmi les effets que pourrait entraîner une hausse de la fréquentation, il pourrait y avoir le tassement du sol, des dommages aux ressources culturelles et le vandalisme.

Les répercussions sur les ressources culturelles découlant de la hausse du taux de fréquentation feront l'objet d'une surveillance et d'un rapport dans le cadre du programme annuel de surveillance et de production de rapport, décrit dans le plan directeur. Cette surveillance devrait permettre de détecter tout effet cumulatif touchant aux bâtiments historiques ou aux éléments terrestres du lieu et d'en aviser le personnel. Dès lors, il est possible de prendre des mesures appropriées pour protéger les ressources. On se s'attend pas à ce que ces changements dans la fréquentation aient des effets considérables sur les conditions socio-économiques de la collectivité environnante. Tout changement devrait plutôt être positif.

Effets environnementaux des mesures visant l'administration et l'exploitation, et mesures d'atténuation proposées (section 7 du plan)
On n'a relevé aucune activité nécessitant une évaluation environnementale.

Conclusions
En résumé, les mesures d'atténuation recommandées pour le présent plan sont les suivantes :

- veiller à ce que le manuel d'entretien des bâtiments reflète les principes décrits dans les systèmes de gestion environnementale et soit évalué pour ce qui est des incidences pour l'environnement;

- évaluer les effets cumulatifs des mesures prises antérieurement concernant l'église, afin de mieux comprendre les impacts que peut entraîner un simple projet sur l'intégrité d'ensemble du lieu;

- monter une base de données numérique sur les impacts, en particulier des cartes, pour permettre une meilleure analyse de l'information recueillie concernant les effets cumulatifs;

- consulter un archéologue avant de creuser où que ce soit sur le lieu.

Autres découvertes par suite de l'évaluation environnementale :

- il est possible que le taux de fréquentation accru sur le lieu et que les projets de réaménagement aient des effets mineurs sur l'environnement et les ressources culturelles, qui ne puissent pas être totalement atténués (impacts résiduels);

- le dressage d'inventaire, la surveillance et la production de rapport décrits dans le plan directeur constitueront un suivi adéquat pour garantir que les effets sur les ressources culturelles sont minimisés. Les effets environnementaux des projets futurs seront relevés dans les évaluations environnementales propres à chaque projet, mené en vertu de la LCEE ou de la politique de Parcs Canada à mesure que le projet évolue et passe du stade conceptuel au stade de la mise en forme et de la mise en œuvre;

- les dépistages environnementaux ont permis de déterminer que les effets sur l'environnement potentiellement néfastes découlant des propositions faites dans le plan directeur peuvent être atténués et que ces propositions n'entraîneront donc aucun impact important.

Annexe 2 – État de la planification et de la gestion

- Revue du plan de 1983 : Les recommandations du plan de 1983 ont été passées en revue afin de voir où en est la mise en œuvre. Vous trouverez un examen détaillé de la situation en annexe 1. En général, voici ce que l'examen a permis de découvrir :
  - la plupart des projets recommandés ont été réalisés, sauf la construction d'un quai;
  - le plan directeur de 1983 continue d'offrir une orientation solide et pertinente dans les domaines de la protection et de l'entretien des ressources patrimoniales. Peu de mesures de protection ou de restauration sont nécessaires, voire même aucune.

- Reconstruction du presbytère : Le presbytère a subi de grosses modifications. Au début des années 1980, le presbytère a été entièrement démantelé jusqu'à la fondation puis reconstruit. En 1999, par suite d'une évaluation des modifications apportées au presbytère, on a jugé que les travaux exécutés sur le presbytère faisaient de ce dernier une reconstruction plutôt qu'une restauration. Il s'agissait cependant d'une reconstruction fidèle au style architectural et aux caractéristiques du presbytère. La valeur historique réside dans ce qui reste du gros oeuvre d'origine, la superficie au sol et la forme, le profil et la conception esthétique du bâtiment, qui reflètent encore l'architecture de la rivière Rouge au milieu du XIX^{e} siècle. Les nouvelles orientations du plan directeur doivent respecter ce qui reste des éléments d'origine du bâtiment.

- Un accord de contribution a été signé en 1991, dans le cadre du programme national de partage des frais, entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew. Il précise les responsabilités et les objectifs en matière d'exploitation de l'église comme lieu historique national. Un rapport de conservation, annexé à l'accord, précise les priorités sur le plan de la préservation.

- Au nombre des activités de préservation réalisées sur l'église, permises par l'accord de contribution, mentionnons la stabilisation du toit, la construction d'un espace sanitaire et la stabilisation des murs.

- Le *Rapport sur l'État des parcs* (1997) indique que seulement 10 % du terrain entourant le presbytère ont été arpentés aux fins de fouille archéologiques. Il note aussi la nécessité d'améliorer la documentation sur les ressources archéologiques.

- Une évaluation des effets cumulatifs (1998) a été entreprise par Parcs Canada pour déterminer les effets des activités et interventions menées au presbytère. Elle a permis de déterminer que plus de 50 % des terres, des ressources archéologiques et du bâtiment lui-même ont subi des incidences importantes ce qui nuit à l'intégrité du lieu. Pour ce qui est des activités à venir, elles devraient donner lieu à une évaluation préalable sérieuse.

- Les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) exposent les nouvelles politiques de gestion des lieux historiques nationaux, qui mettent l'accent sur le concept d'intégrité commémorative et qui expliquent en détail les principes et procédures à suivre pour la gestion des ressources culturelles. Les nouvelles politiques exigent donc qu'aux deux lieux historiques dont il est question ici, on mettent l'accent sur la réalisation de l'intégrité commémorative. On trouve plus de détails à ce propos dans la *Politique sur les lieux historiques nationaux*, contenue dans l'ouvrage susmentionné.

- Les nouveaux énoncés d'intégrité commémorative (EIC) pour l'église et pour le presbytère ont été élaborés et approuvés en 2000 (voir section 2). Les EIC proposent une nouvelle définition des valeurs patrimoniales et des conditions précises pour la réalisation de l'intégrité commémorative. Les orientations données dans les nouveaux EIC sont amalgamées au plan directeur.

- L'étude de marché de l'unité de gestion du Manitoba (1997) donne un aperçu des marchés cibles pour les lieux.

- *L'accord Canada-Manitoba sur la récréation et la conservation* (ARC) était une initiative visant à promouvoir le corridor de la rivière Rouge. Il a été en application de 1978 à 1985, grâce à un montant initial de 12 millions de dollars, puis de 1985 à 1990, grâce à 1 million de dollars de fonds supplémentaires. Au nombre des résultats positifs découlant de l'accord, mentionnons des travaux d'identification et de préservation du capital sur 14 lieux patrimoniaux naturels du XIX^{e} siècle le long de la rivière Rouge, au sud et au nord de Winnipeg. La vision globale qui consistait à relier les lieux entre eux n'a pas été réalisée.

Annexe 3 – État des recommandations formulées dans le plan directeur de 1983

Recommandations du plan directeur de 1983	État des recommandations du plan depuis 1983
Propositions de conservation des ressources historiques	
Restauration complète de l'extérieur de l'édifice du presbytère pour lui redonner son apparence des années 1860 et 1870	Terminé
Conservation la plus exacte possible du gros oeuvre et de la disposition intérieure	Terminé, continu
Restauration du terrain du presbytère pour lui redonner l'apparence générale qu'il avait dans les années 1860 et 1870	Terminé
Reconstruction de l'annexe d'origine du côté ouest du presbytère, selon l'apparence qu'elle avait dans les années 1860 et 1870	Terminé, fondé sur une recherche approfondie
Collaboration active entre Parcs Canada et la paroisse de St. Andrew pour entreprendre un programme d'entretien du toit de l'église et des murs de pierre	Terminé, application d'une entente sur le partage des coûts

Recommandations du plan directeur de 1983	État des recommandations du plan depuis 1983
Propositions relatives à l'interprétation	
Installation d'un panneau d'interprétation extérieur immédiatement à côté du stationnement de l'école	Terminé
Étude et application d'un transfert de propriété entre Parcs Canada et la division scolaire Lord Selkirk à propos de la parcelle de terre de 0,342 hectare située au nord-est du presbytère, afin de protéger les ressources non historiques et créer un corridor visuel entre le presbytère et l'église	Terminé
Utilisation, par Parcs Canada, des deux principales pièces du côté est du presbytère, au rez-de-chaussée, pour y loger un centre d'interprétation	Terminé
Restauration du couloir principal selon l'époque du presbytère, soit vers les années 1860 et 1870	Terminé
Expositions didactiques, réunissant les ressources iconographiques et écrites et les artefacts disponibles, pour former le cœur de l'exposition du centre d'interprétation	Terminé
Poursuite du programme d'interprétation à l'église St. Andrew's par la paroisse de St. Andrew	Terminé, continu
Coordination des activités d'interprétation de Parcs Canada avec les activités organisées à l'église	Terminé, continu
Étude, par Parcs Canada, de la possibilité de publier un dépliant qu'on pourrait se procurer au complexe patrimonial St. Andrew's	Terminé
Services à la clientèle	
Entente officielle entre Parcs Canada, la division scolaire Lord Selkirk II et la paroisse de St. Andrew relativement à l'utilisation des espaces de stationnement	Terminé
Panneau d'interprétation extérieur pour orienter les visiteurs vers les ressources historiques et les services disponibles	Terminé

Recommandations du plan directeur de 1983	État des recommandations du plan depuis 1983
Signalisation la plus discrète possible, maintenue au minimum nécessaire	Terminé
Signalisation sur la rive, au besoin, pour les visiteurs arrivant par bateau	Non terminé; la construction d'un quai ne s'est pas concrétisée à cause de l'érosion et des inondations
Toilettes publiques dans l'annexe du presbytère reconstruite	Terminé
Petit quai flottant aménagé le long de la rive, en un lieu adjacent au presbytère	Non terminé
Accès téléphonique à des services d'urgence et ressources de premiers soins disponibles sur place	Terminé
Intégration, dans la conception du complexe patrimonial St. Andrew's, de mesures qui facilitent la visite des lieux pour les clients ayant des besoins spéciaux	Terminé
Ouverture du complexe patrimonial St. Andrew's au grand public de mai à septembre, avec interprètes sur place pour rehausser la qualité des visites	Terminé, continu
Besoins en matière d'espace pour la gestion du lieu	
Entente sur l'occupation de tout le premier étage par le pasteur de la paroisse et sa famille	Terminé
Réservation des deux pièces du côté ouest du rez-de-chaussée pour le conseil de gestion paroissial	Terminé
Négociation d'une entente juridique officielle décrivant les responsabilités respectives de Parcs Canada et de l'Église anglicane relativement à l'utilisation du presbytère	Terminé
Rénovation de l'annexe du presbytère pour en faire un bureau et une salle à manger pour les interprètes	Terminé
Appentis en bois intégré à la reconstruction de l'annexe	Terminé

Recommandations du plan directeur de 1983	État des recommandations du plan depuis 1983
Définition des responsabilités propres à l'occupant permanent dans le cadre d'une entente officielle entre Parcs Canada et l'Église anglicane	Terminé

Annexe 4 – Sommaire et état des ressources culturelles

Dans les tableaux ci-dessous, on énumère les ressources culturelles connues ayant une importance nationale (niveau 1), les autres ressources patrimoniales (niveau 2) et leur état actuel. Le Rapport sur l'État des parcs (1997) est la principale source d'information sur l'état des ressources du presbytère, à moins que des changements n'aient été apportés aux ressources depuis l'impression. L'échelle de cotation utilisée dans le Rapport (B-Bon, A-Acceptable, F-Faible et I-Inconnu) est utilisée ici pour les ressources du presbytère et de l'église.

LHNC du Presbytère-St. Andrew's

Ressource	Élément principal et niveau de GRC	État actuel
Lieu désigné	Édifice et superficie au sol (1)	Seuls les éléments de l'édifice d'origine qui ont été conservés après la reconstruction des années 1980 sont considérés de niveau 1.
	Apparence du style architectural (1)	B
	Emplacement et forme des caractéristiques architecturales (1)	B
	Vestiges de la structure d'origine (inventaire requis) (1)	B
	Disposition intérieure au rez-de-chaussée et à l'étage (1)	B
Sites archéologiques	Vestiges archéologiques d'une écurie (2) et vestiges d'un édifice non identifié (2)	I – 7 au total B – 5 au total F – 1 au total Environ 10 % du terrain a été fouillé. Les dossiers et la documentation ont été traités selon les normes applicables aux archives. Il faut poursuivre l'évaluation.

Ressource	Élément principal et niveau de GRC	État actuel
Collection d'artefacts archéologiques	44 875 artefacts (principalement des objets domestiques datant de la période allant du milieu du XIX^{e} siècle au milieu du XX^{e} siècle) (2)	I – 32 184 au total B – 21 703 au total A – 1 au total F – 15 au total Il faut poursuivre l'évaluation.

LHNC de l'Église-anglicane-St. Andrew's

Ressource	Élément principal et niveau de GRC	État actuel
Lieu désigné	Édifice et superficie au sol (1)	B
	Tranchée du constructeur (1)	B
	Chaire (1)	B
	Lutrin (1)	B
	Jubé (1)	B
	Bancs d'église de la tribune (1)	B
	Ciboires (1)	B
	Vitrail du monument commémoratif dédié au pasteur Cockran (1)	B
	Cloches (3 au total) (1)	B
Mur d'enceinte de pierre	-2	B
Cimetière St. Andrew's	Pierres tombales et terrain (2)	B – Réparation des pierres tombales en cours
Fondations de l'église de bois d'origine	-2	B

Annexe 5 – Lignes directrices pour le plan de réaménagement

L'annexe 5 propose des lignes directrices détaillées à suivre pour la préparation du plan de réaménagement des services aux visiteurs, dont on a discuté au point Objectif 1 : Services aux visiteurs et installations.

- **Amélioration des services et des installations destinés à la clientèle sur place**
  Éléments essentiels :
  - Concevoir et élaborer un système d'installations et de services d'éducation et d'interprétation pour les lieux, dont des panneaux, des présentoirs et des dépliants pour visites autoguidées.
  - Dans le cas de l'église, protéger le caractère religieux de l'endroit en limitant les installations sur le terrain au minimum requis pour assurer l'orientation des visiteurs et la transmission des renseignements essentiels.
  - Prévoir des tables de pique-nique, des bancs et autres accessoires de repos semblables sur le terrain du presbytère.
  - Intégrer avec soin toutes les installations du terrain du presbytère afin de protéger le caractère et le paysage historiques.

- **Amélioration des services et des installations offerts au centre d'accueil.**
  Éléments essentiels :
  - Concevoir et créer de nouveaux médias d'interprétation, tels que des panneaux et des présentoirs, pour présenter par écrit ou par des illustrations des messages contextuels et d'importance nationale.
  - Concevoir et créer des éléments historiques, tels que meubles et œuvres d'art, qui évoquent le passé dans l'esprit des visiteurs.
  - Prévoir des aires de repos.

- **Amélioration des panneaux identificateurs, l'orientation et la circulation**
  Éléments essentiels :
  - Placer des panneaux de signalisation à la jonction de la route de St. Andrews et du chemin River, ainsi qu'à l'intersection de la route de St. Andrews et de la route 9, pour indiquer les sites historiques nationaux et inciter le public à visiter ce lieu d'importance nationale.
  - Installer une signalisation dans le stationnement de l'église (principal point d'entrée) pour créer un point de réception non équivoque, ainsi que pour informer les visiteurs des messages et des services offerts. Prévoir un plan du site.
  - Mettre en évidence ou reprendre le tracé des sentiers qui mènent au presbytère pour le rendre clair et invitant. Veiller à ce que l'on demeure le plus fidèle possible au paysage historique et que l'on respecte les habitudes de déplacements historiques.
  - Poser des bornes ou des panneaux le long du sentier pour diriger les visiteurs.
  - Étudier les possibilités de relier les lieux au musée-salon de thé Captain

Kennedy House voisin, au moyen de sentiers et d'une signalisation appropriée.
- Entreprendre des discussions avec les autorités provinciales au sujet de la possibilité de modifier le tracé de la route de St. Andrews pour qu'elle contourne les lieux, afin que l'on puisse mettre en valeur un complexe d'une pièce.

- **Prestation de médias efficaces**
  Éléments essentiels :
  - Efficaces : veiller à ce qu'ils soient conçus en fonction des messages d'importance nationale ainsi que des styles et préférences d'apprentissage des publics visés.
  - Souples : les médias peuvent être changés de temps à autre, en fonction des tendances de fréquentation ou des marchés, et de manière à pousser les visiteurs à revenir.
  - Uniques : veiller à ce que les sujets abordés et les méthodes d'interprétation soient différents de ceux retenus pour présenter d'autres visites et attractions du Sud du Manitoba, particulièrement dans la région immédiate.
  - Rentables économiquement : veiller à ce que le coût des nouveaux médias soit conséquent avec le taux de fréquentation.
  - Rentables dans l'espace : éviter de congestionner l'espace restreint du presbytère et de l'église. Dans le presbytère, prévoir un espace suffisant pour accueillir des groupes plus importants (groupes scolaires et groupes d'excursion à caractère patrimonial).
  - Tranquilles : veiller à ce que les médias ne soient pas bruyants outre mesure. On répondra ainsi aux attentes d'un grand nombre de visiteurs tout en se conformant à la convention d'occupation.

- **Réponse aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées**
  Élément essentiel :
  - Veiller à ce que les installations et les services soient adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.

- **Efficacité du panneau d'interprétation extérieur**
  Éléments essentiels :
  - Étudier d'autres utilisations qu'on pourrait faire du panneau d'interprétation ou d'autres moyens de le mettre en valeur.
  - Retirer le panneau si on n'arrive pas à le rendre efficace.

- **Réduction de la congestion du stationnement**
  Élément essentiel :
  - Évaluer les options qui se présentent pour améliorer le stationnement, notamment agrandir le stationnement de l'église, diriger les véhicules vers l'école adjacente, partager le stationnement avec le musée-salon de thé Captain Kennedy House, améliorer la signalisation.

Liste des collaborateurs

Équipe de planification
Graham Dodds (planificateur)
Margaret Burnip
Bob Coutts
Bruce Donaldson (Province du Manitoba)
Barbara Gessner (Paroisse de St. Andrew)
Tom Kynman
Linda Seyers
Father S. Sharman (Paroisse de St. Andrew)
Roger Stagg (Paroisse de St. Andrew)

Conseils et appui
Dave Beeusaert
Dawn Bronson
Katherine Cumming
Rob Gillespie
Joanne Tuckwell
Jennifer Wood